
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 septembre 2023
13 h**

**Séance tenue le lundi 18 septembre 2023, à 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Valérie Plante, Mme Christine Black, Mme Effie Giannou

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaëlle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Puis, Mme Musau Muele souhaite que l'on dédie la minute de silence d'aujourd'hui aux victimes des catastrophes survenues au Maroc et en Libye. Elle souligne que toutes les pensées les plus sincères vont aux familles et aux proches endeuillés, ainsi qu'aux personnes des communautés marocaine et libyenne de Montréal. Elle indique que la Ville de Montréal s'associe à leur épreuve et est à leur côté en ces circonstances dramatiques.

Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement et poursuit avec les célébrations internationales. Elle mentionne les événements suivants :

- 15 septembre : Journée internationale de la démocratie
- 21 septembre : Journée internationale de la paix
- 23 septembre : Journée de la bisexualité
- 23 septembre : Journée internationale des langues des signes

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois de septembre et leur souhaite un joyeux anniversaire en les nommant :

Mme Christine Black, M. Alain Vaillancourt, M. Dominic Perri, M. Sylvain Ouellet, Mme Alba Zuniga Ramos, Mme Caroline Bourgeois, M. Alex Norris, M. Luc Rabouin, M. Benoit Langevin et Mme Julie Roy.

Mme Musau Muele attire également notre attention sur deux journées de sensibilisation importantes qui ont lieu au mois de septembre :

Premièrement, la Journée mondiale de la prévention du suicide qui s'est tenue le 10 septembre dernier. Elle rappelle qu'agir en prévention du suicide constitue un engagement pour le bien de soi, pour le bien d'autrui et un engagement pour la vie et, que l'empathie et la déstigmatisation envers les personnes les plus vulnérables demeurent plus que nécessaires dans la poursuite de cet objectif. Mme Musau Muele indique que des organismes, des outils et des lignes d'écoute sont à la disposition de toutes et de tous autant à Montréal qu'à travers la province afin de prévenir tout acte malheureux.

Puis, la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation qui se tiendra le 30 septembre prochain. Elle déclare que cette journée importante représente l'occasion de rendre hommage aux victimes disparues, aux familles et aux communautés autochtones touchées par les pensionnats autochtones. Elle ajoute que la commémoration publique de l'histoire tragique et douloureuse des pensionnats et de leurs séquelles durables est un élément essentiel du processus de réconciliation.

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 06, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Aimerait des explications de l'Administration concernant la vignettes et les heures tarifées de stationnement au centre-ville et les consultations avec la SDC du centre-ville, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et ses partenaires / Reformule sa question
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Demande des explications sur la consultation concernant les voies d'accès au mont Royal (Camilien-Houde / Remembrance) de l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) et les recommandations émises par la suite au regard du plan déposé / Aimerait des justifications sur la fermeture de la voie Camilien-Houde aux automobilistes en lien avec les recommandations de cette consultation notamment
M. Laurent Desbois	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Exprime ses préoccupations en matière de sécurité pour la population de l'arrondissement d'Outremont notamment en lien avec le dépôt du plan de l'Administration sur le réaménagement du chemin Remembrance et de la voie Camillien-Houde / Souhaite des études d'impact à la suite de la fermeture anticipée de la voie Camilien-Houde
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Souhaite un plan de l'Administration pour éradiquer l'itinérance à Montréal / Exprime le souhait d'un plan montréalais en matière d'itinérance

Mme Stephanie Valenzuela	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Quelles sont les actions de l'Administration en rapport avec les enjeux au Quartier chinois notamment ceux liés à l'itinérance? / Plus précisément, que va-t-il se passer au Centre Communautaire et Culturel Chinois de Montréal?
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Quel est le plan pour freiner l'exode des travailleurs-ses du centre-ville et pour faire face à cette nouvelle réalité?

À 13 h 36

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Est-ce que l'Administration a un plan financier concernant l'impact de la baisse de la valeur du parc immobilier au centre-ville?
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle) (Mme Caroline Bourgeois)	Aimerait savoir à quel moment il y aura un plan de transport structurant dans l'Est de Montréal / Exprime le souhait que ce prochain plan de transport puisse desservir de manière importante les populations de l'Est de Montréal provenant notamment des arrondissements de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, de Montréal-Nord et de Saint-Léonard

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader adjointe de la majorité, Mme Gracia Kasoki Katahwa. Cette dernière soulève une question de privilège et souhaite que le conseiller Abdelhaq Sari retire l'expression « Dîner de cons » de son intervention. M. Sari explique qu'il s'agit du titre d'un film et remplace l'expression citée par « dindon de la farce ». La présidente du conseil clôt le débat.

M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Quelles sont les solutions de l'Administration pour améliorer la fluidité du transport à partir de l'aéroport International Montréal-Trudeau? / Reformule sa question
-----------------	---	---

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 50.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM23 0975

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 septembre 2023 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance, en y retirant le point 80.01 (20.01) et en y ajoutant le point 7.07.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM23 0976

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 août 2023, à 13 h

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 21 août 2023, à 13 h.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} août au 31 août 2023
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} août au 31 août 2023
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} août au 31 août 2023
 - La conseillère Catherine Clément-Talbot déclare son intérêt au regard du dépôt du rapport inscrit au point 4.03.

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 5.01 Résolution CA23 170217 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion amendée - Soutien à Vladimir Kara-Murza
- 5.02 Résolution CA23 1702176 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion amendée - Réduction des impacts sonores et visuels - REM de l'Ouest

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Ericka Alneus

- Dépôt d'une réponse de Mme Ericka Alneus à Mme Chantal Rossi concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023, au point 30.06

Par Mme Maja Vodanovic

- Dépôt d'une réponse de Mme Maja Vodanovic à M. Alain DeSousa concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023, au point 80.01 (20.56)

Par M. Benoit Dorais

- Dépôt d'une réponse de M. Benoit Dorais à M. Dominic Perri concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023, au point 20.29

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 août 2023
-

CM23 0977

Avis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chap. E-2.2)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « Avis en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chap. E-2.2) », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.02

CM23 0978

Dépôt de l'avis intitulé « La vie au cœur de la ville : promesse d'une métamorphose urbaine. Un appel à l'action de la jeunesse montréalaise en matière de biodiversité » et des 20 recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le document intitulé « La vie au cœur de la ville : promesse d'une métamorphose urbaine. Un appel à l'action de la jeunesse montréalaise en matière de biodiversité » et les 20 recommandations émises à ce sujet par le Conseil jeunesse de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1237181003

CM23 0979

Dépôt de l'avis intitulé « Réduire les inégalités territoriales et prévenir les discriminations dans l'espace urbain : vers une transformation de l'action publique à Montréal » et des 13 recommandations émises à ce sujet par le Conseil interculturel de Montréal (CIM)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose l'avis intitulé « Réduire les inégalités territoriales et prévenir les discriminations dans l'espace urbain : vers une transformation de l'action publique à Montréal » et les 13 recommandations émises à ce sujet par le Conseil interculturel de Montréal, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.04 1239404004

CM23 0980

Dépôt du rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2022

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport intitulé « Rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle pour l'année 2022 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1236285001

CM23 0981

Dépôt du rapport et des recommandations finales du comité ad hoc chargé de l'évaluation du monument à sir John A. Macdonald

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport et les recommandations finales du comité ad hoc chargé de l'évaluation du monument à sir John A. Macdonald, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1234521013

CM23 0982

Ajout - Dépôt du Rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport de mi-année 2023 pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023 », conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le Rapport du Bureau de l'inspecteur général intitulé « Rapport de mi-année 2023 pour l'exercice se terminant le 30 juin 2023 », conformément à l'article 57.1.23 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), et le conseil en prend acte.

Le présent rapport est référé à la Commission sur l'inspecteur général pour analyse et recommandation.

07.07
(Ajout)

8 – Dépôt de rapports des commissions des conseils

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions des conseils ».

CM23 0983

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Vers une Feuille de route montréalaise en économie circulaire - Rapport et recommandations »

M. Benoit Langevin, à titre de vice-président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Vers une Feuille de route montréalaise en économie circulaire - Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Par Mme Chantal Rossi

--- Dépôt par l'opposition officielle d'une pétition contre la soirée d'information virtuelle du 9 mars 2023 de la Ville de Montréal et l'installation de pistes cyclables sur les rues Legendre entre la rue Lajeunesse et l'avenue l'Esplanade et sur l'avenue de L'Esplanade entre Legendre Ouest et Louvain Ouest

CM23 0984

Déclaration en solidarité avec le peuple marocain et le peuple libyen à la suite des catastrophes naturelles du 8 et du 10 septembre 2023

Attendu que le vendredi 8 septembre 2023, un tremblement de terre d'une magnitude de 6,8 sur l'échelle de Richter a secoué le Maroc et qu'il s'agit du tremblement de terre le plus puissant à n'avoir jamais été mesuré dans le pays;

Attendu que plus de 3 000 personnes sont mortes et plus de 5 500 personnes ont été blessées à la suite de cette catastrophe naturelle et que le bilan risque de s'alourdir en raison de l'accès difficile à certaines zones dévastées;

Attendu que selon l'UNICEF, environ 100 000 enfants ont été affectés par le tremblement de terre au Maroc, où ils représentent près d'un tiers de la population;

Attendu que dans la nuit du 10 au 11 septembre 2023, la tempête Daniel a causé la rupture des deux barrages qui retiennent l'oued Derna, en Libye, causant l'inondation de la ville côtière de Derna;

Attendu que le bilan humain de cette catastrophe se chiffre actuellement à plus de 5 000 décès, plus de 10 000 personnes disparues, plus de 30 000 personnes déplacées, et que ce bilan ne cesse de s'alourdir;

Attendu que selon le recensement de 2016, le Canada compte quelque 100 000 citoyennes et citoyens d'origine marocaine et que plus de 85 000 d'entre eux se sont établis au Québec, dont près de 54 000 à Montréal;

Attendu que selon le recensement de 2016, le Canada compte près de 8 000 citoyennes et citoyens d'origine libyenne et que plus de 1 000 d'entre eux sont établis au Québec, dont près de 700 à Montréal;

Attendu que le Canada a accueilli la première cohorte d'immigrantes et d'immigrants d'origine marocaine dans les années 1950;

Attendu que l'immigration grandissante des personnes maghrébines à Montréal a mené à l'inauguration, en 2009, du quartier le Petit Maghreb, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;

Attendu que les communautés marocaine et libyenne contribuent directement au dynamisme économique, culturel et social de Montréal;

Attendu que la population montréalaise a été particulièrement touchée par le tremblement de terre qui a secoué le Maroc, par les inondations qui ont touché la Libye et par les conséquences de ces événements et qu'elle a fait preuve de solidarité avec les communautés touchées;

Attendu que le comité exécutif de la Ville de Montréal a adopté deux aides d'urgence de 60 000 \$ chacune à la Société canadienne de la Croix-Rouge pour participer à l'aide humanitaire au Maroc et en Libye;

Il est proposé par Mme Alia Hassan-Cournol

appuyé par M. Abdelhaq Sari
Mme Dominique Ollivier
M. Benoit Dorais
Mme Caroline Bourgeois
Mme Ericka Alneus
M. Robert Beaudry
Mme Josefina Blanco
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Émilie Thuillier
M. Alain Vaillancourt
Mme Maja Vodanovic
M. Éric Alan Caldwell
Mme Marianne Giguère
Mme Despina Sourias
M. Alex Norris
Mme Gracia Kasoki Katahwa
M. François Limoges
Mme Laurence Lavigne Lalonde
M. Pierre Lessard-Blais
Mme Marie Plourde
M. Jocelyn Pausé
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
Mme Vicki Grondin
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
M. Peter McQueen
Mme Lisa Christensen
M. Jérôme Normand
Mme Virginie Journeau
Mme Julie Roy
M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Catherine Clément-Talbot
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
M. Serge Sasseville
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réitère sa solidarité au peuple marocain, au peuple libyen, ainsi qu'aux communautés marocaine et libyenne de Montréal en ces temps difficiles;
- 2- réitère son appui aux gouvernements du Québec et du Canada dans la coordination des efforts d'aide humanitaire au Maroc et en Libye;
- 3- invite les Montréalaises et les Montréalais à continuer de faire preuve d'un esprit d'entraide et de solidarité envers les peuples et les communautés marocaines et libyennes.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Alia Hassan-Cournol.

Mme Hassan-Cournol débute en évoquant les deux catastrophes naturelles survenues les 8 et 10 septembre derniers au Maroc et en Libye. Elle indique que jamais un tremblement de terre de cette magnitude n'est survenu au Maroc. Elle transmet sa solidarité et son empathie aux familles marocaines qui traversent des moments difficiles. Mme Hassan-Cournol sollicite la générosité de la communauté montréalaise envers le peuple marocain en ces temps difficiles. Elle rappelle également que la Libye, deux jours après le séisme survenu au Maroc, a subi une tempête qui a occasionné des inondations à travers le pays et causant la mort de milliers de personnes. La conseillère Alia Hassan-Cournol termine en invitant les membres du conseil municipal à se joindre à elle pour souhaiter la plus grande des résiliences aux peuples marocain et libyen.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

M. Sari exprime ses émotions sur le séisme qui s'est produit lors de la nuit du 8 au 9 septembre 2023 au Maroc. Il explique que la région la plus touchée est le centre du pays et que le monde rural est durement atteint. Il se dit reconnaissant de la chaleur et de la générosité de la communauté québécoise. Le conseiller Sari croit que le Maroc va se relever de cette tragédie, que c'est un peuple résilient, capable de se reconstruire et de reprendre son élan. Il conclut en soulignant la tempête du 10 septembre dernier en Libye qui a dégénéré en inondations faisant des milliers de morts. Il se dit de tout cœur avec la Libye et appelle à la générosité de tous et toutes afin de soutenir ce pays.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au conseiller Serge Sasseville.

Étant en visite au Maroc au moment du drame, à Marrakech, M. Sasseville décrit plus précisément comment il a vécu le séisme. Il rend hommage au peuple marocain pour sa mobilisation, sa solidarité et sa résilience et nous invite à visiter le Maroc afin d'appuyer le peuple marocain psychologiquement. Il indique que 10 milliards d'euros sont requis pour la réédification des villes et villages marocains et encourage la population montréalaise à contribuer aux efforts de secours et de reconstruction. Il conclut en remerciant tous les organismes qui œuvrent pour aider autant les peuples du Maroc que de la Libye, tous deux ayant souffert d'une catastrophe naturelle meurtrière; il demande d'ajouter son nom comme appuyeur à la Déclaration.

La présidente du conseil le remercie et confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

À 15 h 10, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 25, le conseil reprend ses travaux.

À 15 h 25, le leader de la majorité, M. Alex Norris, avec le consentement unanime des membres du conseil, modifie la séquence de l'ordre du jour et inverse l'étude des points 15.02 et 15.03 en commençant par 15.03.

CM23 0985**Déclaration en solidarité avec les femmes iraniennes et le mouvement « Femme, vie, liberté »**

Attendu que le 16 septembre 2022, Mahsa (Jina) Amini, une jeune femme de 22 ans, a été arrêtée par la police des mœurs en Iran pour avoir porté son hijab de manière inappropriée et qu'elle est décédée après avoir été détenue par la police;

Attendu que la mort de Mahsa Amini a déclenché un mouvement de protestation historique en Iran;

Attendu que de nombreuses manifestations se sont succédées en Iran afin de dénoncer les agissements de la police, avant de se transformer en protestations plus large contre le régime au pouvoir depuis 44 ans;

Attendu que les images de femmes manifestant sous le slogan phare « Femme, vie, liberté » ont fait le tour du monde, marquant le début de ce mouvement;

Attendu que la population montréalaise et la communauté iranienne se sont rassemblées à plusieurs reprises au cours de la dernière année afin de manifester leur soutien aux femmes iraniennes, au mouvement « Femme, vie, liberté » et au combat qu'elles mènent pour le respect des droits humains et la liberté;

Attendu que la justice, l'équité, le respect et la liberté sont des valeurs sur lesquelles la société québécoise et montréalaise se construit et que la Ville de Montréal travaille sans relâche à faire de la métropole une ville toujours plus juste et inclusive;

Attendu que de nombreuses personnes d'origine iranienne ont commencé à s'établir à Montréal dans les années 1980;

Attendu que selon le recensement de 2016, 91 % des Iraniennes et des Iraniens établis au Québec résidaient dans la région de Montréal et que 47 % d'entre eux avaient élu domicile dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce;

Attendu que la communauté iranienne est très active dans la société montréalaise, notamment dans les domaines économique, scientifique, culturel et social et contribue à sa vitalité;

Attendu que la présence de commerces et de restaurants iraniens est particulièrement soutenue dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce et le centre-ville;

Il est proposé par Mme Alia Hassan-Cournol

appuyé par Mme Josefina Blanco
Mme Dominique Ollivier
M. Benoit Dorais
Mme Caroline Bourgeois
Mme Ericka Alneus
M. Robert Beaudry
Mme Marie-Andrée Mauger
Mme Sophie Mauzerolle
Mme Magda Popeanu
M. Luc Rabouin
Mme Émilie Thuillier
M. Alain Vaillancourt
Mme Maja Vodanovic
M. Éric Alan Caldwell
Mme Marianne Giguère
Mme Despina Sourias
M. Alex Norris
Mme Gracia Kasoki Katahwa
M. François Limoges
Mme Laurence Lavigne Lalonde
M. Pierre Lessard-Blais
Mme Marie Plourde
M. Jocelyn Pauzé
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
Mme Vicki Grondin
M. Sylvain Ouellet
Mme Nathalie Goulet
M. Peter McQueen
Mme Lisa Christensen

M. Jérôme Normand
Mme Virginie Journeau
Mme Julie Roy
M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Catherine Clément-Talbot
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil
Mme Vana Nazarian
Mme Nancy Blanchet
M. Richard Deschamps
Mme Laura Palestini
M. Luis Miranda
Mme Andrée Hénault
M. Serge Sasseville
M. Craig Sauvé

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- réitère sa solidarité envers les femmes iraniennes et le mouvement « Femme, vie, liberté » en général;
- 2- souligne le premier anniversaire de la mort de Mahsa Amini et du mouvement de contestation qui a suivi;
- 3- continue de célébrer la diversité et de travailler à faire de la métropole une ville toujours plus ouverte, juste et inclusive.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Alia Hassan-Cournol.

D'emblée, Mme Hassan-Cournol rappelle que le 16 septembre 2022, Mahsa Amini, jeune iranienne, fut assassinée par la police des mœurs de l'Iran à cause de son habillement qui ne convenait pas. Elle indique notamment que la mort de Mahsa Amini a soulevé une révolte sans précédent menée par les femmes iraniennes. Mme Hassan-Cournol déclare qu'il s'agit d'une révolution pour les droits et libertés des personnes. Elle se dit touchée par les drames qui émanent de politiques répressives. Elle encourage la diaspora iranienne à soutenir cette Déclaration et elle ajoute que la Ville de Montréal condamne tout acte de violence commis envers la communauté iranienne notamment. Elle conclut en misant sur l'importance de se souvenir de ce qui se passe au Moyen-Orient et salue le courage de la communauté iranienne.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole à la conseillère Stephanie Valenzuela.

Mme Valenzuela débute en évoquant l'époque précédant la révolution islamique de 1979 où les femmes avaient une plus grande liberté. Les choses ont changé depuis l'obligation du port de vêtements aux femmes; cet acte symbolise l'oppression exercée par l'état iranien sur les femmes et leurs droits de disposer de leurs corps librement. La mort tragique de Mahsa Amini représente le paroxysme de la violence d'une loi discriminatoire envers les femmes croit Mme Valenzuela. Elle mentionne, entre autres, que malgré la violence et les manifestations, le courage de ceux et celles qui dénoncent cette injustice n'est pas éteint car cette révolte s'est propagée à travers le monde pour exprimer une solidarité indéfectible aux femmes opprimées. Elle termine en souhaitant que tous les paliers gouvernementaux s'unissent pour soutenir cette cause.

La présidente du conseil la remercie et confirme les noms de tous les membres présents du conseil municipal à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM23 0986

Déclaration pour le Mois de l'héritage latino-américain

Attendu que le premier Mois de l'héritage latino-américain a été proclamé à Montréal en octobre 2019 et qu'il célèbre cette année son cinquième anniversaire;

Attendu que le Mois de l'héritage latino-américain vise à favoriser la convergence et le rayonnement des expressions sociales et culturelles émanant de la population issue de l'immigration latino-américaine, dans le but de les valoriser et les célébrer;

Attendu que les communautés d'origine latino-américaine représentent un important groupe social, pluriel et diversifié, au sein de la communauté montréalaise;

Attendu que selon le recensement de 2016, 104 285 résidents-es de Montréal sont nés dans un des 19 pays latino-américains, ce qui représente 10 % de la population née à l'étranger;

Attendu que près de 150 000 Montréalaises et Montréalais s'identifient comme ayant des racines en Amérique latine;

Attendu que plusieurs vagues migratoires ont constitué la communauté latino-américaine montréalaise depuis les années 1960 et que de nombreuses personnes immigrantes continuent à arriver en provenance d'une diversité de pays en Amérique latine pour étudier, travailler, rejoindre leur famille ou trouver refuge politique;

Attendu que la grande majorité des Québécoises et des Québécois d'origine latino-américaine résident dans la région métropolitaine de Montréal et que la quasi-totalité d'entre eux (93,8 %) demeurent dans la ville de Montréal et se concentrent principalement dans les arrondissements de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (15,3 %), de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (10,5 %) et de Rosemont–La Petite-Patrie (8,2 %);

Attendu que la population montréalaise d'origine latino-américaine constitue un élément indissociable de la vie sociale, économique et culturelle de Montréal;

Attendu qu'il n'y a jamais eu autant d'élus et d'élues d'origine latino-américaine, tous partis et paliers de gouvernement confondus, ce qui témoigne de l'engagement important de ces communautés envers leur pays, leur province et leur ville d'accueil;

Attendu que le gouvernement fédéral a adopté, en juin 2018, une loi faisant du mois d'octobre, le Mois du patrimoine latino-américain;

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2018, une loi faisant du mois d'octobre, le Mois du patrimoine hispanique;

Attendu qu'il est crucial de mieux faire connaître les riches contributions des membres des communautés d'origine latino-américaine - comme créateurs, entrepreneurs, innovateurs ou acteurs sociaux engagés - afin de valoriser la diversité, de combattre les préjugés et de favoriser leur pleine intégration;

Attendu que dans le cadre du Mois de l'héritage latino-américain, les efforts de nombreux partenaires et de la Table de concertation convergent avec les efforts de la Ville de Montréal dans ses travaux de promotion des relations interculturelles et de lutte contre les discriminations.

Il est proposé par Mme Josefina Blanco

appuyé par Mme Despina Sourias
Mme Dominique Ollivier
Mme Ericka Alneus
M. François Limoges
M. Jocelyn Pauzé
Mme Véronique Tremblay

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne, en octobre, le cinquième Mois de l'héritage latino-américain;
- 2- souligne l'apport des communautés d'origine latino-américaine au développement et au rayonnement de Montréal;
- 3- continue de faire la promotion des différentes cultures qui façonnent son paysage, dont la culture latino-américaine, afin de promouvoir l'inclusion et de lutter contre les discriminations.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à Mme Josefina Blanco.

Pour commencer, Mme Josefina Blanco, étant elle-même d'origine latino-américaine, se dit très heureuse de la cinquième célébration de la Déclaration pour le Mois de l'héritage latino-américain. Elle déclare notamment que la communauté latino-américaine participe à la vie et à la richesse de Montréal. Elle présente plusieurs organismes latino-américains qui, sous le plan culturel, contribuent au dynamisme de la métropole. Mme Blanco met également en évidence l'implication de la communauté latino-américaine au niveau de tous les paliers gouvernementaux et de tous les partis politiques, ce qui constitue, selon elle, un exemple concret d'inclusion, d'intégration et de diversité. Mme Blanco termine en invitant tous et toutes à participer aux activités du Mois de l'héritage latino-américain et à poursuivre leur connaissance de la culture latino-américaine.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, la remercie et cède la parole à la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos.

Mme Zuniga Ramos mentionne, entre autres, qu'être immigrante d'origine latino-américaine au Canada peut avoir plusieurs connotations. Elle affirme que la métropole fut le berceau d'accueil de plusieurs immigrants-es provenant de pays de l'Amérique latine. Elle se réjouit de tous les aspects positifs que le Mois de l'héritage latino-américain apporte et espère que la réflexion se poursuivra sur des sujets comme les préjugés ethniques et la discrimination systémique car ils ont des impacts sur la capacité d'intégration de la communauté. Mme Alba Zuniga Ramos conclut en souhaitant que le Mois de l'héritage latino-américain soit une incitation au dialogue nous permettant de trouver des solutions aux différents enjeux auxquels nous faisons face.

Mme Martine Musau Muele la remercie et invite M. Josué Corvil à commencer son intervention.

D'entrée de jeu, M. Corvil décrit Montréal comme une ville riche de ses diverses communautés culturelles qui offrent leur contribution à la vie politique, culturelle, économique et sociale. Il est d'avis que la communauté latino-américaine contribue de manière tangible à la prospérité de la Ville de Montréal. Il rappelle qu'à partir de 2018, les deux paliers gouvernementaux ont instauré le mois d'octobre comme le Mois de l'héritage latino-américain. Le conseiller Josué Corvil clôt son intervention en soulignant le travail extraordinaire des organismes et en nous invitant à découvrir les nombreuses activités en l'honneur du Mois de l'héritage latino-américain.

La présidente du conseil le remercie et confirme l'ajout des noms de Mmes Dominique Ollivier, Ericka Aneus et Véronique Tremblay, ainsi que de MM. François Limoges et Jocelyn Pauzé, à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.02

Point 80.01 (20.01)

Accorder un contrat à Transport de valeurs Centurion inc., pour les services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service des affaires juridiques, pour une période approximative de 36 mois, soit du 7 octobre 2023 au 30 septembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 8 637 259,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19998 (3 soum.)

Retiré – Voir point 3.01

À 15 h 50,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.02) à 80.01 (20.06) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0987

Accorder un contrat à Proprecan inc. pour la fourniture d'un service d'entretien ménager de la Biosphère, pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 613 746,71 \$, taxes incluses (contrat : 533 692,79 \$ + contingences : 80 053,92 \$) - Appel d'offres public 23-19957 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Proprecan inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un service d'entretien ménager à la Biosphère, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 533 692,79 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19957;
- 2- d'autoriser une dépense de 80 053,92 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Proprecan inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237157013
80.01 (20.02)

CM23 0988

Accorder deux contrats à Groupe de sécurité Garda s.e.n.c. (lots 1 et 2), pour les services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service de l'eau, pour une période approximative de 36 mois, soit du 7 octobre 2023 au 30 septembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 3 758 297,60 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-19999 (4 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Groupe de sécurité Garda senc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des lots, un contrat pour les services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service de l'eau, pour une période approximative de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19999 :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Groupe de sécurité Garda senc	1	1 968 522,86 \$
Groupe de sécurité Garda senc	2	1 789 774,74 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Groupe de sécurité Garda senc à la fin du contrat;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238089001
80.01 (20.03)

CM23 0989

Résilier le contrat accordé à Les Munitions MMP inc. (CG22 0550) pour la fourniture de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver, conformément à la clause 13 du contrat en objet, la recommandation de résiliation du contrat accordé à Les Munitions MMP inc. par la résolution CG22 0550 pour la fourniture de munitions de pratique 9mm pour le Service de police de la Ville de Montréal d'une période de 24 mois, pour les motifs énoncés au présent dossier décisionnel;
- 2- de procéder à l'évaluation du rendement de Les Munitions MMP inc. à la suite de la résiliation du contrat.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237026002
80.01 (20.04)

CM23 0990

Accorder un soutien financier non récurrent de 287 375 \$ à Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) afin de soutenir les détaillants de l'agglomération de Montréal en 2023, 2024, et 2025 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 287 375 \$ au Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) afin de soutenir les détaillants de l'agglomération de Montréal en 2023, 2024, et 2025;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237797003
80.01 (20.05)

CM23 0991

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert, de gré à gré, de Développement immobilier Grilli inc., deux terrains vacants d'une superficie totale de 8 115,9 mètres carrés, pour les fins de construction d'une piste cyclable, lesquels sont constitués des lots 1 559 479 et 1 559 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour un montant de 150 000 \$, plus les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente, par lequel la Ville de Montréal acquiert de Développement immobilier Grilli inc. pour fins de piste cyclable deux terrains vacants, connus et désignés comme étant les lots 1 559 479 et 1 559 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situés dans la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, ayant une superficie totale de 8 115,9 mètres carrés pour le prix de 150 000 \$, plus les taxes applicables;
- 2- de verser au domaine public les lots 1 559 479 et 1 559 480 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à la suite de la signature de l'acte;
- 3- d'imputer la dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239245006
80.01 (20.06)

À 16 h 03,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.07) à 80.01 (20.11) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0992

Exercer l'option de prolongation pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, et autoriser une dépense additionnelle de 34 584,48 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Convergint Technologies inc. (CG20 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 138 704,69 \$ à 173 289,17 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, et d'autoriser une dépense additionnelle de 34 584,49 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Convergint Technologies inc. (CG20 0436), majorant ainsi le montant total du contrat de 138 704,69 \$ à 173 289,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1230206004
80.01 (20.07)

CM23 0993

Accorder un contrat de gré à gré à Genetec inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien du Système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI), pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2026, pour une somme maximale de 198 492,84 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Genetec inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien du système de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI), pour la période du 1^{er} février 2024 au 31 janvier 2026, pour une somme maximale de 198 492,84 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1230206005
80.01 (20.08)

CM23 0994

Accorder un contrat de gré à gré à IDEMIA Identity & Security Canada, inc. pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC), pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 356 109,77 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à IDEMIA Identity & Security Canada inc. pour le renouvellement du support et de l'entretien ainsi que de l'évolution de l'application Système automatisé de renseignements criminels (SARC Web), pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 356 109,77 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur Sécurité publique et justice du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1230206006
80.01 (20.09)

CM23 0995

Autoriser une dépense additionnelle maximale de 286 937,10 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à IBM Canada ltée (CG21 0118), pour l'acquisition des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central IBM z/OS, majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 1 794 644,10 \$ à 2 081 581,20 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 286 937,10 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à IBM Canada ltée, en vertu de la résolution CG21 0118, pour l'acquisition des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central IBM z/OS, majorant ainsi la dépense maximale associée au contrat de 1 794 644,10 \$ à 2 081 581,20 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Infrastructures et opérations du Service des Technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1235942008
80.01 (20.10)

CM23 0996

Accorder deux contrats de 36 mois chacun, avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées, à Dragon Construction ltée (lots 3 et 5), pour une somme maximale de 1 264 219,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20033 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder deux contrats de 36 mois, avec deux options de renouvellement de 12 mois chacune, pour la location sur demande d'équipements lourds avec opérateur pour le lieu d'enfouissement technique de la Direction de l'épuration des eaux usées, à l'entreprises suivante :

Numéro de Lot	Description	Entreprise	Montant soumission taxes incluses
3	Location de tombereaux rigides avec opérateur	Dragon Construction ltée	718 961,67 \$
5	Location d'un camion-citerne avec opérateur	Dragon Construction ltée	545 257,44 \$

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Dragon Construction ltée;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1233772001
80.01 (20.11)

À 16 h 09,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.12) à 80.01 (20.16) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 0997

Exercer l'option de la première prolongation de 12 mois pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, du contrat d'exclusivité de remorquage et d'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire accordé à Remorquage Météor inc. (CG21-0620)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de la première prolongation de 12 mois pour la période du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024, du contrat d'exclusivité de remorquage et d'entreposage de véhicules nécessitant une expertise judiciaire à la compagnie Remorquage Météor inc. (CG21 0620).

Adopté à l'unanimité.

1239741001
80.01 (20.12)

CM23 0998

Accorder un contrat à Excavation E.S.M. inc. pour l'exécution des travaux de décontamination du ruisseau Meadowbrook et canalisation des eaux pluviales alimentant le ruisseau Meadowbrook, phase 2 - Dépense totale de 1 286 288,58 \$, taxes incluses (contrat : 1 169 353,25 \$ + contingences : 116 935,33 \$) - Appel d'offres public CP23016-186188-C (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Excavation E.S.M. inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de décontamination du ruisseau Meadowbrook et canalisation des eaux pluviales alimentant le ruisseau Meadowbrook, phase 2, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 169 353,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP23016-186188-C;

- 2- d'autoriser une dépense de 116 935,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Excavation E.S.M. inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1234723001
80.01 (20.13)

CM23 0999

Accorder un contrat à Ventec inc. pour le projet de réaménagement d'un sentier aux abords d'un viaduc au parc-nature Bois-de-Liesse - Dépense totale de 735 334,11 \$, taxes incluses (contrat : 579 244,05 \$ + contingences : 115 848,81 \$ + incidences : 40 241,25 \$) - Appel d'offres public 23-6106 - (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le réaménagement d'un sentier aux abords d'un viaduc au parc-nature Bois-de-Liesse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 579 244,05 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6106;
- 2- d'autoriser une dépense de 115 848,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 40 241,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Ventec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1236496002
80.01 (20.14)

CM23 1000

Autoriser une modification au montant prévu dans l'Entente entre la Ville de Montréal (Ville) et la Société de transport de Montréal (STM), pour le contrat accordé par cette dernière à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réalisation de travaux sur des conduites principales et secondaires (aqueduc) dans le boulevard Lacordaire, à l'intersection de la rue Bourdaloue, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, majorant ainsi le montant total de l'Entente de 848 425,88 \$, taxes incluses (contrat : 652 635,30 \$ + contingences : 97 895,29 \$ + incidences : 97 895,29 \$), à 883 961,93 \$ (contrat : 646 384,84 \$ + contingences : 139 681,80 \$ + incidences : 97 895,29 \$), taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une modification au montant prévu dans l'Entente entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM), pour le contrat ayant été accordé par cette dernière à Les Excavations Lafontaine inc. pour la réalisation de travaux sur des conduites principales et secondaires (aqueduc) dans le boulevard Lacordaire, à l'intersection avec la rue Bourdaloue, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, majorant le montant total de l'Entente de 848 425,88 \$, taxes incluse, à 883 961,93 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 41 786,51 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237211009
80.01 (20.15)

CM23 1001

Accorder un contrat de service de gré à gré à Sports Montréal inc., pour la gestion des Jeux de Montréal 2024 à 2026, pour une somme maximale de 969 000 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de service de gré à gré à Sports Montréal inc. pour la gestion des Jeux de Montréal, pour les éditions 2024 à 2026, pour un montant de 969 000 \$, taxes incluses, selon les termes et les conditions stipulés au contrat;
- 2- d'approuver la convention entre la Ville de Montréal et Sports Montréal inc. pour la gestion des Jeux de Montréal, pour les éditions 2024 à 2026;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1233769001
80.01 (20.16)

À 16 h 30,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.17) à 80.01 (20.21) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1002

Autoriser une dépense additionnelle de 1 900 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du futur site temporaire principal des centres d'appels 9-1-1, dans le cadre du contrat accordé à Construction CPB inc. (CG22 0644), majorant ainsi le montant total du contrat de 14 697 830,70 \$ à 16 597 830,70 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 900 000 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la réalisation des travaux de construction du futur site temporaire principal des centres d'appels 9-1-1, dans le cadre du contrat accordé à Construction CPB inc. (CG22 0644), majorant ainsi le montant total du contrat de 14 697 830,70 \$ à 16 597 830,70 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238141002
80.01 (20.17)

CM23 1003

Exercer l'option de prolongation d'un an, jusqu'au 31 janvier 2025, des contrats accordés aux firmes d'huissiers Charron Boissé Lévesque, huissiers de justice inc., Valade et Associés, huissiers de justice inc. et Paquette et Associés huissiers de justice, (CG21 0040) et autoriser une dépense additionnelle de 1 438 808,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels requis aux fins de la signification des diverses procédures et de l'exécution des jugements de la cour municipale de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total des contrats de 4 316 424,06 \$, taxes incluses, à un montant total approximatif de 5 755 232,08 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser la prolongation pour une période additionnelle d'un an, soit jusqu'au 31 janvier 2025, et d'autoriser une dépense additionnelle de 1 438 808,02 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels requis aux fins de la signification des diverses procédures et de l'exécution des jugements de la cour municipale de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé avec les firmes d'huissiers « Charrons Boissé Lévesque, huissiers de justice inc. », « Valade & Associés huissiers de justice inc. » et « Paquette & Associés, huissiers de justice » (CG21 0040), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 316 424,06 \$, taxes incluses, à 5 755 232,08 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237472002
80.01 (20.18)

CM23 1004

Conclure quatre ententes-cadres de services professionnels pour un montant total de 5 023 200,26 \$, taxes incluses, d'une durée de 36 mois, avec les firmes suivantes : FNX-INNOV inc. (contrat 1: 1 338 711,41 \$, taxes incluses), Groupe ABS inc. (contrat 2 : 1 558 026,23 \$, taxes incluses), SNC-Lavalin inc. (contrat 3 : 1 628 770,34 \$, taxes incluses) et GHD Consultants Ltée (contrat 6 : 497 692,28 \$, taxes incluses) en surveillance environnementale de la gestion des déblais dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites de la Ville de Montréal, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, et ce, uniquement, si au terme des 36 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées - Appel d'offres public 23-19865 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres (lots 1, 2, 3 et 6), avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, d'une durée de 36 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en surveillance environnementale de la gestion des déblais dans le cadre de projets d'infrastructures urbaines et d'aménagement de divers sites de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales inscrites en regard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19865, jusqu'à l'épuisement des enveloppes budgétaires ou à la fin de la période de 36 mois, selon la première des deux éventualités :

Firme	Somme maximale (taxes incluses)	Contrat
FNX-INNOV inc.	1 338 711,41 \$	1
Groupe ABS inc.	1 558 026,23 \$	2
SNC-Lavalin inc.	1 628 770,34 \$	3
GHD Consultants Ltée	497 692,28 \$	6

- 2- de procéder à une évaluation de rendement de FNX-INNOV inc., Groupe ABS inc., SNC-Lavalin inc. et GHD Consultants Ltée;

- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines (DRPIU) à prolonger les contrats pour un maximum de deux prolongations de 12 mois, et ce, uniquement si les enveloppes budgétaires n'ont pas été épuisées;

- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1237231055
80.01 (20.19)

CM23 1005

Accorder un contrat à Reftech international inc. pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues no 1 et no 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 1 718 620,71 \$, taxes incluses (Contrat : 1 432 183,93 \$ + contingences : 286 436,79 \$) - Appel d'offres public SP23017-BF0000-C (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Reftech international inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour les travaux de remise à niveau des systèmes d'incinération des boues n° 1 et n° 3 de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 432 183,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP23017-BF0000-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 286 436,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Reftech international inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239888004
80.01 (20.20)

CM23 1006

Accorder un contrat à Construction Pédro Hitech, division de E.R.C.D. Industries inc., pour réaliser le projet de la mise en conformité des cinq réservoirs journaliers des génératrices d'urgence de la centrale d'énergie de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 298 118,68 \$, taxes incluses (contrat : 248 432,23 \$ + contingences : 49 686,45 \$) - Appel d'offres public SP23013-176952-C (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder le contrat à l'entreprise Construction Pétro Hitech, division de E.R.C.D. Industries inc., seul soumissionnaire, celui-ci ayant présenté une soumission conforme, pour la mise en conformité des réservoirs journaliers des génératrices d'urgences de la centrale d'énergie de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 248 432,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP23013-176952-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 686,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239979002
80.01 (20.21)

À 16 h 32,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.22) à 80.01 (20.26) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1007

Accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ABB inc., fournisseur unique, pour l'évolution et le support du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2026, ainsi qu'un nouveau cabinet de contrôle AC460, pour une somme maximale de 3 967 134,30 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à ABB inc., fournisseur unique, pour l'évolution et le support du système MOD300 avec 800xA (SICOS) de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte pour la période du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2026, ainsi qu'un nouveau cabinet de contrôle AC460 pour la somme maximale de 3 967 134,30 \$, taxes incluses, conformément aux soumissions LBC-230117, MLB-220304 et MLB-230720;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1236514001
80.01 (20.22)

CM23 1008

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$, soit 100 000 \$ à Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal et 100 000 \$ à Moisson Montréal, pour des Paniers des Fêtes en 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 200 000 \$ à Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal et à Moisson Montréal, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux :

Organisme	Projet et période	Montant
Moisson Montréal	Paniers de Noël	100 000 \$
Regroupement des magasins-partage de l'île de Montréal	Magasin Partage de Noël	100 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1239125001
80.01 (20.23)

CM23 1009

Accorder un contrat à 9392-5790 Québec inc./Construction Somos, pour la construction d'installations communes et sanitaires pour les employés à la station de pompage Châteaufort - Dépense totale de 204 325,38 \$, taxes incluses (contrat : 173 893,94 \$ + contingences : 26 084,09 \$ + incidences : 4 347,35 \$) - Appel d'offres public 10420 (2 soum., 1 seul conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à 9392-5790 Québec inc. / Construction Somos, le seul soumissionnaire ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'une salle de repos (Cafétéria) des employés à la station de pompage Châteaufort, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 173 893,94 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10420;
- 2- d'autoriser une dépense de 26 084,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 4 347,35 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1234268001
80.01 (20.24)

CM23 1010

Accorder un soutien financier non récurrent de 65 677 \$ à Centre des travailleurs et travailleuses immigrants pour prolonger le projet « Bâtir des bassins de solidarité: accompagner des travailleuses et travailleurs arabophones et d'origine sud-asiatique », pour l'année 2023, dans le cadre du budget de l'Entente Ville-MTESS 2018-2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 65 677 \$ au Centre des travailleurs et travailleuses immigrants pour le projet « Bâtir des bassins de solidarité : accompagner des travailleuses et travailleurs arabophones et d'origine sud-asiatique », pour l'année 2023, dans le cadre de l'entente Ville-MTESS 2018-2024;
- 2- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1235970001
80.01 (20.25)

CM23 1011

Accorder un contrat à Deloupe inc., pour l'acquisition d'un fardier à essieux coulissants et col de cygne détachable d'une capacité de 34 tonnes - Dépense totale de 228 907,49 \$, taxes incluses (contrat : 199 049,99 \$ + contingences : 29 857,50 \$) - Appel d'offres public 23-20035 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Deloupe inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de fardier à essieux coulissants et col de cygne détachable d'une capacité de 34 tonnes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 199 049,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20035;
- 2- d'autoriser une dépense de 29 857,50 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Deloupe inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237428005
80.01 (20.26)

À 16 h 36,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.27) à 80.01 (20.31) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1012

Accorder un soutien financier de 100 000 \$ à Office municipal d'habitation de Montréal pour la prolongation des projets « Brigade citoyenne en salubrité » et « Renforcement de la participation citoyenne des locataires » jusqu'au 31 mars 2024 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la prolongation des projets « Brigade citoyenne en salubrité » et « Renforcement de la participation citoyenne des locataires » jusqu'au 31 mars 2024 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales – Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1233220005
80.01 (20.27)

CM23 1013

Conclure une entente-cadre avec Accessoires Outillage limitée pour la location de balais de rue de type aspirateur sur châssis sans opérateur et avec entretien (lots 1 à 14), pour une période de cinq ans - Montant estimé des ententes : 11 321 169,02 \$, taxes incluses (contrats : 9 844 494,80 \$ + contingences : 1 476 674,22 \$) - Appel d'offres public 23-19976 - (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder au seul soumissionnaire Accessoires Outillage Itée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour chacun des articles, pour une période de cinq ans, les commandes pour la location de balais de rue de type aspirateur sur châssis sans opérateur et avec entretien, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19976;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Accessoires Outillage Itée	Lot #1 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 2 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 3 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 4 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 5 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 6 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 7 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 8 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 9 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 10 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 11 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 12 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 13 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$
Accessoires Outillage Itée	Lot # 14 - Location saisonnière de balais de rue de type aspirateur sur châssis	703 178,20 \$

2- d'autoriser une dépense de 1 476 674,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- de procéder à une évaluation du rendement d' Accessoires Outillage Itée;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidence : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Nancy Blanchet
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Richard Deschamps
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
Mme Andrée Hénault
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Benoit Langevin
M. Luis Miranda
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
Mme Laura Palestini
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari
Mme Stephanie Valenzuela
Mme Alba Zuniga Ramos

1237428004
80.01 (20.28)

CM23 1014

Ratifier une dépense de 125 100 \$, taxes incluses, pour le contrat de janvier à décembre 2023 / Accorder un contrat de gré à gré à Postmedia Network inc. (Montréal Gazette) pour la publication des avis publics en anglais, pour l'année 2023 et l'année 2024, pour une somme maximale de 431 501, 18 \$, taxes incluses (fournisseur unique)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de ratifier une dépense de 115 234,82 \$, taxes incluses, pour le contrat de septembre 2023 à décembre 2024;
- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Postmedia Network inc. (Montréal Gazette), fournisseur unique, pour la publication des avis publics en anglais, pour une somme maximale de 431 501,18 \$, taxes incluses, de septembre 2023 à décembre 2024;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1239554001
80.01 (20.29)

CM23 1015

Autoriser une dépense additionnelle de 5 000 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la construction du pont Jacques-Bizard dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat 463110 accordé à EBC inc. (CG22 0116), majorant ainsi le montant total du contrat de 74 898 325,33 \$ à 79 898 325,33 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 5 000 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, pour la construction du pont Jacques-Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat accordé à EBC inc. (CG22 0116), majorant ainsi le montant total du contrat de 74 898 325,33 \$ à 79 898 325,33 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1237231067
80.01 (20.30)

CM23 1016

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Compass Minerals Canada Corp. (Groupe A : 16 634 847,26 \$) et Cargill sel, Sécurité Routière, une division de Cargill Limitée (Groupe A : 4 534 183,99 \$ et Groupe B : 2 481 500,14 \$) pour la fourniture et la livraison sur demande de sel de déglacage des chaussées, pour une période de sept mois - Montant estimé des ententes-cadres : 23 650 531,39 \$, taxes incluses (ententes-cadres : 19 708 776,16 \$ + variation des quantités : 3 941 755,23 \$) - Appel d'offres public 23-19980 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure trois ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, d'une durée de sept mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, du sel de déglacage des chaussées, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19980 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Compass Minerals Canada corp.	Groupe A (Sel régulier)	13 862 372,72 \$
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe A (Sel régulier)	3 778 486,66 \$
Cargill sel, Sécurité Routière	Groupe B (Sel traité)	2 067 916,78 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 3 941 755,23 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Compass Minerals Canada Corp. et Cargill sel, Sécurité Routière;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des villes liées participantes, du Jardin Botanique et de la Société de transport de Montréal (STM), et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237362001
80.01 (20.31)

À 17 h 05,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.32) à 80.01 (20.36) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1017

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Universal protection service of Canada corporation, pour les services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service de police de la ville de Montréal (SPVM), pour une période approximative de 36 mois, soit du 24 septembre 2023 au 30 septembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 6 127 499,23 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20044 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Universal protection service of Canada, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période approximative de 36 mois, soit du 24 septembre 2023 au 30 septembre 2026, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, le contrat pour les services de gardiennage et tous les services connexes aux installations du Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 127 499,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20044;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Universal protection service of Canada à la fin du contrat;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1234275002
80.01 (20.32)

CM23 1018

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Telus Health (Canada) Ltd. (Telus Santé) pour la fourniture de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide au personnel et à la famille, pour une somme estimée à 5 918 333,53 \$, taxes incluses (contrat : 4 931 944,61 \$ + variation de quantités : 739 791,69 \$ + contingences : 246 597,23 \$), pour une période de cinq ans, avec la possibilité de deux options de prolongation de douze mois chacune, pour une durée maximale de 7 ans / Appel d'offres public 23-19948 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de cinq ans, avec la possibilité de deux options de prolongation de douze mois chacune, pour une durée maximale de 7 ans par laquelle Telus Health (Canada) Ltd., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide au personnel et à la famille, pour une somme maximale de 5 918 333,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19948;
- 3- d'autoriser une dépenses de 739 791,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 246 597,23 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Telus Health (Canada) Ltd.;
- 6- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1238045002
80.01 (20.33)

CM23 1019

Accorder deux contrats de services professionnels à l'équipe formée par les firmes Provencher Roy et associés architectes inc., Bouthillette Parizeau inc., et SDK et associés inc. (lots 1 et 2), pour le réaménagement des espaces administratifs du complexe Chaussegros-de-Léry et de l'édifice Louis-Charland - Dépense totale 3 092 827,26 \$, taxes incluses (contrats : 2 577 356,05 \$ + contingences : 309 282,73 \$ + incidences : 206 188,48 \$) - Appel d'offres public 22-19678 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées pour chacun des lots, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture de services professionnels pour le réaménagement des espaces administratifs du complexe Chaussegros-de-Léry et de l'édifice Louis-Charland, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19678;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Provencher Roy et associés architectes inc., Bouthillette Parizeau inc., et SDK et associés inc.	Lot 1	1 460 147,42 \$
Provencher Roy et associés architectes inc., Bouthillette Parizeau inc., et SDK et associés inc.	Lot 2	1 117 208,63 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 309 282,73 \$ (lot 1 : 175 217,69 \$ + lot 2 : 134 065,04 \$), taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 206 188,48 \$ (lot 1 : 116 811,79 \$ + lot 2 : 89 376,69 \$), taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Provencher Roy et associés architectes inc., Bouthillette Parizeau inc., et SDK et associés inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1235896001
80.01 (20.34)

CM23 1020

Accorder un contrat à Cojalac inc., pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation, dans la 16^e avenue, de la rue Bellechasse à la rue Beaubien dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, recommandé par le conseil de la ville par la résolution CM23 0545, lors de la séance tenue le 15 mai 2023, de manière à ce que la présente décision du conseil d'agglomération se substitue à celle prise par le conseil de la ville à cette date / Modifier la répartition des coûts du contrat - Dépense totale de 4 086 446,30 \$, taxes incluses (contrat : 3 284 297,77 \$ + contingences : 328 429,78 \$ + incidences : 473 718,75 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le contrat 451710 accordé à Cojalac inc. par le conseil de la ville par la résolution CM23 0545, lors de la séance tenue le 15 mai 2023, de manière à ce que la présente décision du conseil d'agglomération se substitue à celle prise par le conseil de la ville à cette date;
- 2- de prendre acte que la dépense du contrat représentant 3 612 727,55 \$, taxes et contingences incluses, est assumée en partie par l'agglomération;
- 3- d'autoriser une dépense de 328 429,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 473 718,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement Cojalac inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent sommaire addenda.

Adopté à l'unanimité.

1237231033
80.01 (20.35)

CM23 1021

Accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Équiterre pour une période allant de 2023 à 2025, pour le projet Commun'Assiette qui vise à inciter les institutions montréalaises à se doter de cibles d'achats d'aliments québécois et contribuer à l'accroissement de l'approvisionnement institutionnel en aliments sains, locaux et écoresponsables / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 200 000 \$ à Équiterre, pour une période allant de 2023 à 2025, pour le projet Commun'Assiette;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1233715001
80.01 (20.36)

CM23 1022

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 135 000 \$ à Antenne Créative pour la mise en place de leur événement Hub Montréal, du 16 au 18 octobre 2023 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder une contribution financière maximale et non récurrente de 135 000 \$ à Antenne Créative pour la mise en place de leur événement Hub Montréal, qui se tiendra du 16 au 18 octobre 2023;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1238973005
80.01 (20.37)

À 17 h 15,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1023

Approuver la dissolution du Bureau du taxi de Montréal en prévision de la fin de sa mission prévue au plus tard le 31 décembre 2023 / Approuver la nomination de M. Sylvain Tousignant à titre de liquidateur des actifs de l'organisme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la dissolution du Bureau du taxi de Montréal en prévision de la fin de sa mission prévue au plus tard le 31 décembre 2023;

- 2- d'approuver la nomination de M. Sylvain Tousignant à titre de liquidateur des actifs de l'organisme.

Adopté à l'unanimité.

1238480002
80.01 (30.01)

CM23 1024

Autoriser le dépôt d'une demande de contribution financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU), volet 2 - Infrastructures d'eau, pour le projet de modernisation de la station de pompage McTavish

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, elle est donc responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Municipalité pour la réalisation des travaux;
- 3- s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- 4- s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- 5- s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023;
- 6- s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet, incluant toutes les directives de changements admissibles à la hauteur de 50 % de leur coût et tout dépassement de coûts;
- 7- autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU 2023.

Adopté à l'unanimité.

1239569003
80.01 (30.02)

CM23 1025

Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence locale et d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2019-2024) pour l'année 2023 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH)

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des années du programme;
- 5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adopté à l'unanimité.

1239569002
80.01 (30.03)

À 17 h 18,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1026

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 55 000 000 \$ afin de financer la réalisation des travaux d'aménagement du parc du Complexe environnemental Saint-Michel (CESM) ainsi que l'acquisition de terrains situés à l'intérieur du périmètre du CESM », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1234750001
80.01 (42.01)

CM23 1027

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 3 877 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation de manomètres, de débitmètres, de vannes de régulation et d'équipements connexes ainsi que l'acquisition de compteurs d'eau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 877 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation de manomètres, de débitmètres, de vannes de régulation et d'équipements connexes ainsi que l'acquisition de compteurs d'eau », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1237404001
80.01 (42.02)

CM23 1028

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de parc régional (RCG 19-003) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1238168002
80.01 (42.03)

CM23 1029

Approuver l'accord-cadre entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec, pour une durée de trois ans, soit du 27 mars 2023 jusqu'au 26 mars 2026, concernant le programme d'échange de ressources policières des Groupes tactiques d'intervention

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'accord-cadre entre la Ville de Montréal et la Sûreté du Québec, pour une durée de trois ans, soit du 27 mars 2023 jusqu'au 26 mars 2026, concernant le programme d'échange d'un maximum de deux ressources de la police des Groupes tactiques d'intervention entre la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), au sein de chaque organisation, pendant une période maximale de six mois;
- 2- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'accord cadre ainsi que tout document y afférent pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1235326002
80.01 (50.01)

CM23 1030

Désignation à la présidence de l'assemblée du conseil d'agglomération du 21 septembre

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de désigner M. Sterling Downey à la présidence du conseil d'agglomération du 21 septembre 2023.

Adopté à l'unanimité.

80.01 (51.01)

À 17 h 24, le leader de la majorité, M. Alex Norris, avec le consentement unanime des membres du conseil, modifie la séquence de l'ordre du jour et reporte le point 80.01 (65.01) à la fin de l'ordre du jour.

À 17 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 20.01 à 20.05.

À 17 h 30, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 18 septembre 2023
13 h**

**Séance tenue le lundi 18 septembre 2023, à 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pausé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Valérie Plante, Mme Christine Black, Mme Effie Giannou, Mme Alia Hassan-Cournol

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaele Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite un bon retour à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 19 h 01, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Frédéric Mandel	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Est-ce que l'Administration s'engage à appliquer le Règlement sur les guides touristiques concernant les permis requis afin d'être guide touristique? / Demande pourquoi les actions n'ont pas été réalisées cet été dans ce dossier

M. Salvatore Macri	Mme Valérie Plante (Mme Caroline Bourgeois) (M. Dominic Perri)	Demande l'aide de l'Administration pour sauver le dôme qui recouvre le terrain de soccer du stade Hébert dans l'arrondissement de Saint-Léonard / Réitère l'importance de sauver ce dôme pour la pratique de ce sport chez les jeunes
DÉPÔT DE DOCUMENT		
Mme Valérie Bourget-Robitaille	Mme Laurence Lavigne Lalonde	Projet de piste cyclable sur la rue Querbes dans le secteur de Parc-Extension – Est-ce qu'il a été envisagé de fermer l'accès vers l'autoroute 40 dans le projet? / Est-ce que d'autres solutions ont été envisagées comme par exemple un stationnement d'hiver? Commentaires sur la consultation passée dans ce projet
Mme Pooja Patel	Mme Laurence Lavigne Lalonde	Est-ce que l'offre en matière de transport public sera augmentée dans le secteur de Parc-Extension et ces transports seront-ils nettoyés davantage et moins chers? / Comment aider les personnes à mobilité réduite et les jeunes qui sortent des églises et des temples vers 22 h ?
M. Robert Michael Edgar	M. Alain Vaillancourt (M. Alex Norris)	Remet en question l'arrestation d'un citoyen lors d'une manifestation et demande ce que l'Administration peut faire pour ne pas qu'il soit poursuivi au niveau criminel et afin d'améliorer ses conditions de détention / Reformule sa question et commentaires
M. Theodore Roldy	Mme Caroline Bourgeois (M. Dominic Perri)	Souhaite l'engagement de l'Administration pour sauver le dôme qui recouvre le terrain de soccer du stade Hébert dans l'arrondissement de Saint-Léonard / Réitère l'importance de sauver ce dôme pour la pratique de ce sport chez les jeunes
M. Jean Duval	M. Benoit Dorais (Mme Sophie Mauzerolle)	Suggère que l'Administration fasse l'achat d'anciens bateaux de croisière pour loger des personnes en situation d'itinérance et fait la comparaison avec les coûts à venir dans le projet de fermeture de la voie Camilien-Houde / Commentaires sur la réponse reçue
M. Olivier Vallerand	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	À quel moment une stratégie tenant compte des innovations pour gérer les pluies extrêmes et les inondations à répétition verra-t-elle le jour? / Pourquoi ne pas solutionner ce problème soit avec des équipements mécaniques ou des stations de pompage?
M. Mohieddine Abdesselam	Élu-e responsable (Mme Josefina Blanco)	Quelles mesures l'Administration prend-elle pour aider les jeunes nouveaux arrivants à s'intégrer?
M. Lucien Pigeon	Mme Marie-Andrée Mauger	Pouvons-nous compter sur l'Administration pour lutter contre les changements climatiques? / Aimerais qu'il y ait davantage de communications citoyennes à ce sujet
DÉPÔT DE DOCUMENT		
M. Pratik Patel	Mme Laurence Lavigne Lalonde	Propose d'autres solutions dans le projet de voies cyclables et du retrait de places de stationnement durant l'hiver dans le secteur Parc-Extension / Souhaite une solution plus inclusive pour tous les usagers-ères de cet axe

M. Olivier Labrèche	Mme Sophie Mauzerolle	Demande plus de visibilité et l'échéancier concernant le projet de corridor de mobilité durable sur la boulevard Henri-Bourassa / Aimerais que la consultation soit interarrondissements puisque ce projet touche plusieurs arrondissements
M. Abraham Weisfeld	M. Alex Norris	Décrit ses conditions de détention et demande à l'Administration si elle les juge humaines / Demande plus de détails sur la réponse reçue
M. Abdellah Azzouz	Élu-e responsable (Mme Josefina Blanco)	Quelles sont les mesures que l'Administration va mettre de l'avant pour contrer l'augmentation des personnes en situation d'itinérance et aider ces personnes? / Souhaite des actions concrètes à ce sujet
Mme Dominique Boulanger	M. Alex Norris (Mme Maja Vodanovic)	Souhaite récupérer son chien Salvatore

À 20 h 08, la présidente du conseil fait la lecture de 13 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification; à l'exception de la question numéro 4, dont certaines parties identifiées par des crochets de ponctuation [...], correspondent au verbatim de la présidente du conseil lors de cette séance.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
1- Samuel Milette-Lacombe	Mme Marianne Giguère	<p>Par rapport aux nouvelles pistes sur Christophe-Colomb, je remarque que la sécurité de l'aménagement n'est pas identique d'un arrondissement à l'autre. Dans Rosemont et Villeray, il y a des feux vélos exclusifs qui sécurisent à certaines intersections, et ce, mêmes à des rues locales comme Bellechasse et Bélanger. Il y a également plus de béton pour délimiter la piste.</p> <p>Dans Ahuntsic, ce sont en majorité de simples groupes de poteaux de plastiques très espacés qui délimitent la piste, plus permissifs pour les autos. Il n'y aucun feu vélo, pas même à des artères importantes comme à Henri-Bourassa ou Sauvé où le débit véhiculaire de virage à droite est élevé. De plus, à certaines intersections, le virage à gauche est autorisé, générant beaucoup de mouvements simultanément, ce qui génère des situations risquées.</p> <p>Considérant que le débit de circulation est plus grand dans Ahuntsic, en raison du plus grand nombre de voies conservées, pourquoi l'aménagement est-il plus léger ?</p>

2- Martine Michaud	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	Félicitations aux maires des villes du Québec de s'unir pour mettre fin à l'itinérance ! Dans les déclarations publiques, il est important de parler des deux formes principales d'itinérance : l'itinérance chronique et l'itinérance temporaire (ou ponctuelle). Ces deux réalités exigent des solutions différentes. Dans Milton-Parc, le refuge Open Door est installé depuis 5 ans et nous avons la preuve que l'hébergement d'urgence n'a pas résolu la crise humanitaire des sans-abris. Les personnes en situation d'itinérance chronique du quartier y sont de plus en plus mal en point physiquement et mentalement. Pour mettre fin à l'itinérance chronique, plutôt que des refuges, il faut des centres multidisciplinaires d'accompagnement sur plusieurs années. Ma question s'adresse à madame Plante : dans vos discussions sur l'itinérance chronique, y a-t-il été question de la création de centres multi-services comme les Shepherds of Good Hope d'Ottawa, et qui n'existent pas encore à Montréal ?
3- Ann Danis	Maire de l'arrondissement (M. Luc Rabouin)	En pleine canicule, en cette période de changements climatiques dramatiques, y a-t-il lieu de revoir les priorités au niveau de la gestion de l'eau ? Est-ce une priorité de nettoyer les messages écrits sur la chaussée à coups de centaines de litres d'eau pour retrouver l'asphalte noir ? Les nappes phréatiques s'assèchent et sur la rue Mont-Royal on gaspille à outrance cet or bleue !
4- Yvon Lachance	Élu-e responsable (M. Alex Norris)	<p>Créer de nouveaux règlements, interdiction d'immobiliser des présentoirs de distribution de panflet, etc (partout sur le territoire de la ville, métro, parc etc).</p> <p>Interdire à ses organisation et leur membre de s'immobiliser et prendre possession (gratuitement) d'un espace public pour faire de la publicité. Que les citoyens sont obliger de contourner.</p> <p>[Certains groupes religieux] prennent possession d'espaces public comme le coin du parc Jarry, coin St-Laurent et Gary-Carter (faillon).</p> <p>Ou il vont s'instaler tout les jours. Comme si le terrain leur appartient</p> <p>Le plus grave pour attirer les visiteurs comment il sont instaler 'Il donnent l'impression qu'il fond parti de la ville qui donne de l'information.</p> <p>Les citoyens sont agresser par ces vendeur étinérant sans permis. Interdire d'immobiliser leur présentoir .</p> <p>Et si [d'autres groupes religieux] viennent ce mettre partout dans les parcs ?</p> <p>Merci</p>

- | | | |
|--------------------------|---|---|
| 5- Jatinder Kumar Heer | Élu-e responsable
(Mme Laurence Lavigne Lalonde) | <p>Is this right decision - you help cyclist and create worst problem for car parking . Cyclist and car owner both are Human. There is already cycle lane both sides. Just need to find the solution for safety to cyclist . Not create a more problem after close one side car parking .I live in 8358 ave Querbes.. I have new born baby 8 months , it will affect to my family . There was already a less parking than cars . Now it's gonna be worst . There is already a cycle lane both sides. There is no problem for cyclist , moreover you can do paint the cycle lane and put new sign on the road and signal for cyclist . That would be beneficial for both car parking and cyclists. But if one side is closed where will people find the parking in winter ? There are many old age neighbours. What about them . Instead of finding the solution for cyclist , city council made is more tough for the residents. So I object this decision for new work begin for new cycle path on querbes. Thanks !</p> |
| 6- Andrée Deveault | Mme Valérie Plante
(M. Benoit Dorais) | <p>Comme on le sait, un des facteurs qui contribuent à l'itinérance est l'absence de logements abordables. Le plan 20-20-20 était supposé permettre d'atteindre l'objectif de 60000 unités de logement social durant cette décennie. Or, les promoteurs préfèrent payer une amende à la Ville pour éviter cette obligation. Madame la mairesse : a) Quand ces fonds seront-ils utilisés pour mettre en chantier des logements sociaux? et b) Quand abolirez-vous ce passe-droit qui permet de contourner le plan et retarde l'atteinte des objectifs en ce qui a trait au logement social.</p> |
| 7- Jean-François Milette | Mme Valérie Plante
(Mme Sophie Mauzerolle) | <p>Madame la Mairesse, vous avez fait de multiples annonces visant à rendre Montréal plus résiliente devant les changements climatiques. Félicitation. Le hic c'est que pendant qu'ailleurs on retire de l'asphalte pour verdir, dans MHM au cours de la dernière semaine 400 arbres ont été coupés au Boisé Assomption. Plusieurs centaines sont menacés au Boisé Steinberg pour le prolongement Assomption-Souigny et la STM coupera 107 arbres matures pour le SRB Pie-IX. On meurt déjà plus qu'ailleurs sur l'île pendant les vagues de chaleur, on vit déjà jusqu'à 9 ans de moins, nous figurons parmi les pires îlots de chaleur de l'île. Vous devez abandonner le prolongement #AssomptionSouigny qui contrevient à 9 des 15 éléments de VOTRE Engagement de Ville de Montréal présenté lors de la #COP15. Le Boisé Steinberg doit être sauvé en entier. Les problèmes de congestion ne sont JAMAIS résolus par l'ajout de nouvelles infrastructures routières. Qu'attendez-vous pour agir pour MHM?</p> |

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| 8- Vincent Van Dongen | Mme Valérie Plante
(M. Alain Vaillancourt) | <p>Nous apprenons cette semaine par les journaux que, suite à l'incendie dans le Vieux-Montréal qui a causé la mort de 7 personnes en mars 2023, la dernière visite du service d'incendie de Montréal datait de 2019 alors que la ville nous avait dit qu'une visite récente avait eu lieu. La ville est maintenant poursuivie par le propriétaire de l'immeuble en partie pour cette raison.</p> <p>Nous sommes inquiets pour les personnes logeant dans le sous-sol sans fenêtre de l'église de la Salette. Il s'agit de personnes en état affaibli et très vulnérables. Récemment des cloisons en bois entourées de tissus ont été ajoutées pour partitionner les chambres. Faut-il qu'un incendie se déclare pour qu'une nouvelle visite du SIM soit faite et pouvons-nous avoir accès au rapport de la dernière visite du SIM qui fut faite il y a plus de 2 ans ?</p> |
| 9- Citoyen | Mme Valérie Plante
(Mme Sophie Mauzerolle) | <p>Madame Plante,
Je suis un résident de Centre-Sud, inondé à répétition depuis 1 an. Votre représentant du service de l'eau, monsieur Logé, a en mars 2023 rencontré les citoyens sinistrés. Il a alors incité les citoyens à faire des modifications sur leurs immeubles (pose de clapets anti-retour et murage d'ouvertures) afin de se protéger. Au-delà du fait que la ville se déresponsabilise complètement (plusieurs fois dans l'année plus de 12" d'eau à l'intersection Montgomery/Rouen), le problème de refoulement demeure. Les clapets empêchent l'eau de remonter, mais ils empêchent aussi l'eau (toit et appareils sanitaires) de sortir. Lors de la forte pluie du 30/08, les clapets de notre immeuble ont bien fonctionné, mais ont également causé des dommages, puisque le contenu de plusieurs toilettes s'est déversé dans l'immeuble, comme l'eau ne pouvait plus s'évacuer. Il y aura donc constamment des dommages à notre propriété, tant que le réseau d'égout ne sera pas géré correctement par la ville. Quel est votre plan ?</p> |
| 10- Josée Desmeules | Mme Sophie Mauzerolle | <p>Avec l'acquisition de deux terrains au coût de 27 millions de \$, une réserve de 110 millions de \$ au DPI 2023-2032, et un affichage annonçant l'emploi prochain d'un chargé de projet, le prolongement Assomption-Souigny est bien en selle.</p> <p>Pouvez-vous nous dire quand la population sera en mesure de voir un plan illustré du projet et quelles études (de circulation, impacts environnementaux, impacts sur la santé) ont été ou seront réalisées ?</p> |

- | | | |
|-----------------------|---|--|
| 11- Michel Carra | Mme Maeva Vilain
(M. Alex Norris) | Bonjour,
Suite à de nombreux événements dans la ruelle entre les rues Jeanne Mance et Ste Famille (vol dans un véhicule, tentative d'intro par effraction dans différents véhicules, découverte de seringues usées...) je me demande s'il ne serait pas utile d'avoir plus d'éclairage dans cette ruelle. L'arrondissement pourrait remettre une lampe sur le pôteau à l'arrière du 3689 Jeanne Mance. Il y en avait une auparavant, elle a été enlevé quand le pôteau a été changé et n'a jamais été remplacé. Ce serait dissuasif pour les voleurs et/ou autres individus indésirables si l'endroit était bien éclairé. Avec les nouvelles technologies il est possible d'avoir un éclairage dirigé qui n'aveuglerait pas et rassurerait les résidents. |
| 12- Isabelle Catafard | Mme Valérie Plante
(M. Pierre Lessard-Blais) | Mme la mairesse, Pourquoi, dans le contexte des changements climatiques, continuer a couper les arbres des deux ilots de verdure que sont le boisé Assomption et Steinberg. Nous savons tous et toutes les bienfaits des arbres et des boisés pour la santé humaine. Nous savons que ce quartier est en déficit de verdure et que cela affecte grandement la santé mentale et physique et la biodiversité. Couper 400 arbres alors que le quartier devrait en avoir plus de 2500 et prévoir en couper d'autres est absurde. Bref pourquoi ne pas cesser ces projets qui sont fort contestés par les citoyens et citoyennes de l'arrondissement et d'ailleurs? |
| 13- Maxime Houde | Mme Mary Deros | Depuis plusieurs années, il semble y avoir un enjeu de stationnement sur rue Parc-Extension. Des stratégies reconnues existent pour freiner l'augmentation de la demande en espace de stationnement sur rue :

<ul style="list-style-type: none">- Favoriser l'implantation de vignettes de stationnement- Encourager l'usage du transport collectif (métro, train, autobus) chez les résident.es et les visiteurs- Promouvoir la mobilité active (marche, vélo) chez les résident.es et les visiteurs- Aménagement et utilisation de stationnement hors rue privé en façade- Aménagement et utilisation de stationnement privé en cours arrière- Favoriser la réduction du nombre de véhicules par ménage
Est-ce que la conseillère Deros, élu depuis 1998, peut décrire comment elle a œuvré, dans le cadre de ses fonctions, à régler le problème de stationnement dans Parc-Extension? |

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 32. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 35, le leader de la majorité, M. Alex Norris, avec le consentement unanime des membres du conseil, modifie la séquence de l'ordre du jour et appelle les points 51.02 et 51.03 afin de faire coïncider l'étude de ces points avec la présence d'invités dans la salle du conseil.

CM23 1031

Nomination d'un membre au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 août 2023 par sa résolution CE23 1396;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la nomination de M. Franck-Armel Rwamo à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans se terminant en septembre 2026, en remplacement de M. Victor Estenssoro Alvarez;
- 2- de remercier M. Victor Estenssoro Alvarez pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1237181004

CM23 1032

Désignations à la présidence et nominations de membres du Conseil interculturel de Montréal (CIM)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1453;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la nomination de Mohamed Noredine Mimoun à titre de membre du Conseil interculturel de Montréal (CIM) pour un premier mandat de trois ans, de septembre 2023 à septembre 2026;
- 2- d'approuver la nomination de Marie-Ange Mundela à titre de membre du CIM pour un premier mandat de trois ans, de septembre 2023 à septembre 2026;
- 3- d'approuver la nomination de Layla Belmahi à titre de membre du CIM pour un second mandat de trois ans, de septembre 2023 à septembre 2026;
- 4- d'approuver la nomination de Youssef Benzouine à titre de membre du CIM pour un second mandat de trois ans, de septembre 2023 à septembre 2026;
- 5- d'approuver la nomination de Barbara Eyer à titre de membre du CIM pour un second mandat de trois ans, de septembre 2023 à septembre 2026;
- 6- d'approuver la désignation de Layla Belmahi à titre de présidente du CIM, pour un second mandat de deux ans, de septembre 2023 à septembre 2025;

- 7- d'approuver la désignation de Youssef Benzouine à titre de vice-président du CIM, pour un second mandat de deux ans, de septembre 2023 à septembre 2025;
- 8- de remercier Carla Rincon et Taïna Mueth pour leur contribution au CIM.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.03 1239404003

À 20 h 47, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 20.01 à 20.05.

CM23 1033

Conclure une entente-cadre avec Toxyscan Technologie inc., pour le Service de gestion des fiches de données de sécurité FDS (SIMDUT 2015) pour une durée de 30 mois, incluant deux options de prolongation de 12 mois chacune - Montant estimé de l'entente-cadre : 131 283,86 \$, taxes incluses (entente-cadre : 114 159,88 \$ + variation des quantités : 17 123,98 \$) - Appel d'offres public 23-19787 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1413;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 30 mois, par laquelle Toxyscan Technologie inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, le service de gestion des fiches de données de sécurité FDS (SIMDUT 2015), pour une somme maximale de 114 159,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19787;
- 2- d'autoriser une dépense de 17 123,98 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1239841004

CM23 1034

Accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain, un contrat de services professionnels avec Yves R. Hamel et Associés inc. pour la coordination de projet et l'assistance technique en télécommunication, systèmes de transport intelligents et feux de circulation du projet intégré SRB Pie-IX - Lot Notre-Dame - Dépense totale de 498 447,93 \$, taxes incluses (Contrat : 433 432,98 \$ + contingences : 65 014,95 \$) - Appel d'offres public 23-19884 (1 soum.) / Autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 284 115,32 \$, taxes et contingences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1429;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder, conjointement avec l'Autorité régionale de transport métropolitain, au seul soumissionnaire Yves R. Hamel et Associés inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour la coordination de projet et l'assistance technique en télécommunication, systèmes de transport intelligents et feux de circulation du projet intégré SRB Pie-IX – Lot Notre-Dame, au prix de sa soumission négociée, soit pour une somme maximale de 433 432,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19884;
- 2- d'autoriser une dépense totale pour la Ville de Montréal de 247 056,80 \$, taxes incluses, représentant la part payable par la Ville;
- 3- d'autoriser une dépense de 37 058,52 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences, représentant la part payable par la Ville;
- 4- de procéder à l'évaluation de rendement de la firme Yves R. Hamel et Associés inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1237231063

CM23 1035

Approuver la convention de résiliation du projet Vivacité Montréal au 1276-1280, rue Saint-Zotique Est / Retourner les sommes dédiées au surplus affecté

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1487;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de résiliation du projet Vivacité Montréal situé au 1276-1280, rue Saint-Zotique Est;
- 2- de retourner les sommes dédiées au surplus affecté.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1239286001

CM23 1036

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux de construction d'un ouvrage de protection contre les inondations (phase 1) dans le parc des Rapides-du-Cheval-Blanc, arrondissement Pierrefonds-Roxboro (Reconstruction de la digue - permanente) - Dépense totale de 1 092 695,36 \$, taxes incluses.(contrat : 895 401,96 \$ + contingences : 134 310,29 \$ + incidences : 62 983,11 \$) - Appel d'offres 460812 (2 soum.) / Autoriser la signature d'une entente avec Projet REM S.E.C. pour les travaux de construction dans l'emprise REM en vertu de l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (RLRQ, c. R-25.02)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1480;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction d'un ouvrage de protection contre les inondations (phase 1) dans le parc des Rapides-du-Cheval-Blanc, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Reconstruction de la digue - permanente), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 895 401,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460812;
- 2- d'autoriser une dépense de 134 310,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 62 983,11 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Eurovia Québec Grands Projets inc.;
- 5- d'autoriser la directrice du Service des infrastructures du réseau routier à signer une entente avec Projet REM S.E.C. pour les travaux de construction dans l'emprise REM en vertu de l'article 14 de la *Loi concernant le Réseau électrique métropolitain* (RLRQ, c. R-25.02);
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1237231050

CM23 1037

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 513 332 \$ soit 256 666 \$ à Un itinéraire pour tous et 256 666 \$ à Équipe RDP, pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2025, afin de réaliser des interventions ciblées de prévention de la violence armée et de mobilisation citoyenne dans Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies, dans le cadre du projet PIVOT / Approuver les projets de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1488;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 513 332 \$, soit 256 666 \$ à Un itinéraire pour tous et 256 666 \$ à Équipe RDP, pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 décembre 2025, afin de réaliser des interventions ciblées de prévention de la violence armée et de mobilisation citoyenne dans Montréal-Nord et Rivière-des-Prairies, dans le cadre du projet PIVOT;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1236794002

À 20 h 55,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1038

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre d'une durée de 12 mois (lot 1) avec Tacel Itée pour un montant de 4 552 592,64 \$, taxes incluses (contrat : 4 138 720,58 \$ + contingences : 413 872,06 \$) pour le préachat - achat de 100 unités de contrôleurs et de 200 cabinets de feux de circulation de Type ATC/ATCC - Appel d'offres public 23-19864 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1477;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec la firme ci-après désignée, plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles, d'une durée de 12 mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des cabinets de contrôle ATCC, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-19864;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Tacel Itée	Cabinet de contrôle ATCC (Entente no.1)	4 138 720,58 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 413 872,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences pour l'entente no. 1;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Tacel Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1238848023

CM23 1039

Accorder un soutien financier de 187 500 \$ à AlterGo, soit 37 500 \$ en 2023 et 75 000 \$ en 2024 et en 2025, pour la réalisation du projet « Concertation en accessibilité universelle en loisir - Inclusion dans les camps de jour », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1491;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 187 500 \$ à AlterGo, soit 37 500 \$ en 2023 et 75 000 \$ en 2024 et 2025, pour la réalisation du projet « Concertation en accessibilité universelle en loisir - Inclusion dans les camps de jour », dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1236367003

CM23 1040

Accorder un contrat à Lanco Aménagement inc., pour des travaux de construction de la voie d'accès au Parc olympique située dans le parc Maisonneuve - Dépense totale de 5 260 079,26 \$, taxes incluses (contrat : 3 896 355,01 \$ + contingences : 584 453,25 \$ + variation de quantités : 584 453,25 \$ + incidences : 194 817,75 \$) - Appel d'offres public 23-6119 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1481;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Lanco Aménagement inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de la voie d'accès au Parc Olympique dans le parc Maisonneuve, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 896 355,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-6119;
- 2- d'autoriser une dépense de 584 453,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 584 453,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'autoriser une dépense de 194 817,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Lanco Aménagement inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1239965002

CM23 1041

Autoriser la cession des droits et obligations des contrats accordés à l'entreprise TTI Environnement inc. des lots 1 et 17 (CE 19 1621 et CM22 0919) ainsi que le lot 7 (CE 19 1621 et CM23 0734) à l'entreprise « EBI Montréal inc. » pour la fourniture et le transport de matières résiduelles en conteneurs

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1479;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la cession des droits et obligations à EBI Montréal inc. des contrats accordés à TTI Environnement inc. pour les lots 1 et 17 (CE19 1621 et CM22 0919) ainsi que le lot 7 (CE19 1621 et CM23 0734) pour la fourniture et le transport de matière résiduelles en conteneurs.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1239634004

CM23 1042

Accorder trois contrats à Remorquage O Secours inc. et Groupe Gladiateur (9379-0434 QC. inc.) pour le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie, pour une période d'une saison hivernale, avec une année de prolongation - Dépense totale de 586 593,26 \$, taxes incluses (contrats : 488 827,71 \$ + variation des quantités : 73 324,16 \$ + contingences : 24 441,39 \$) - Appel d'offres public 23-20077 (17 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1474;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période d'une saison hivernale, avec une année de prolongation, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, le service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements du Plateau-Mont-Royal, de Rosemont–La Petite-Patrie et Ville-Marie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20077;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Remorquage O Secours inc.	18 - PMR-R001-2324	172 462,50 \$
Remorquage O Secours inc.	20 - RPP-R003-2324	147 351,96 \$
Groupe Gladiateur (9379-0434 QC. inc.)	36 - VMA-R005-2324	169 013,25 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 24 441,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- d'autoriser une dépense de 73 324,16 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Remorquage O Secours inc. et Groupe Gladiateur (9379-0434 QC. inc.);

- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1235382014

À 21 h 06,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 et 20.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1043

Abroger la résolution CM23 0935

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1483;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'abroger la résolution CM23 0935.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1237231033

CM23 1044

Autoriser une aide financière de 6 300 000 \$ à UTILE McGill (UTILE), sous forme de contribution financière garantie par une hypothèque de 3^e rang pour la construction d'un immeuble situé au 1635, boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement de Ville-Marie / Approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et UTILE / Autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2023 pour un montant de 3 000 000 \$ provenant du surplus affecté de 2018 de 10 M\$ et de 3 300 000 \$, provenant du surplus affecté 2021 de 40 M\$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1494;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et UTILE McGill;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de garantie hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal, conformément aux paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à consentir et à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de UTILE McGill, tout acte de cession de rang hypothécaire sur le lot faisant l'objet de l'hypothèque de la Ville, en autant que tel acte respecte les paramètres énoncés dans la convention de contribution financière;

- 4- d'autoriser l'augmentation des budgets revenus et dépenses du Service de l'habitation pour 2023 pour un montant de 3 000 000 \$ provenant du surplus affecté de 2018 de 10M \$ et de 3 300 000 \$ provenant du surplus affecté 2021 de 40M \$;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1229286002

À 21 h 08,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1045

Approuver la distribution d'articles en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises pour les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire, à titre gratuit / Accepter les offres de services à venir des arrondissements en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la distribution

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 août 2023 par sa résolution CE23 1392;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la distribution d'articles, à titre gratuit, en lien avec l'initiative visant les familles montréalaises, soit les parents ou les tuteurs légaux d'enfants nouveau-nés résidant sur son territoire;
- 2- d'accepter les offres de services à venir des arrondissements en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), de prendre en charge la distribution.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1230173002

CM23 1046

Autoriser le versement des lots 2 135 379, 2 135 382, 2 135 383 et 2 135 384 au domaine public comme parc de compétence corporative à la suite de la fermeture du chemin des Iroquois et au retrait des lots du registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la Ville, dans le cadre du projet de transformation de l'ancien Port de plaisance de Lachine et d'agrandissement du parc René-Lévesque, et ce, afin que le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports puisse procéder aux travaux de fermeture du chemin en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1466;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser le versement des lots 2 135 379, 2 135 382, 2 135 383 et 2 135 384 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, au domaine public comme parc de compétence corporative à la suite de la fermeture du chemin des Iroquois et au retrait des lots du registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la Ville, dans le cadre du projet de transformation de l'ancien Port de plaisance de Lachine et d'agrandissement du parc René-Lévesque, et ce, afin que le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports puisse procéder aux travaux de fermeture du chemin en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1238169002

CM23 1047

Décréter la fermeture définitive du chemin des Iroquois entre le chemin du Canal et le fleuve Saint-Laurent dans le cadre du projet de transformation de l'ancien Port de plaisance de Lachine et d'agrandissement du parc René-Lévesque

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1445;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de décréter la fermeture définitive du chemin des Iroquois entre le chemin du Canal et le fleuve Saint-Laurent dans le cadre du projet de transformation de l'ancien Port de plaisance de Lachine et d'agrandissement du parc René-Lévesque.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1237015001

CM23 1048

Approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme Exposé noir aux 7 Doigts de la main, le 23 septembre 2023, de 3 h à 8 h et des permis d'alcool de 20 établissements commerciaux membres de la Société de développement commercial du Village, le 8 octobre 2023, de 3 h à 6 h

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1459;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme Exposé noir (NEQ 1173510497) de 3 h à 8 h, le 23 septembre 2023 dans le cadre de l'événement qu'il organisera aux 7 doigts de la main situé au 2111, boulevard Saint-Laurent;
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation des permis d'alcool de 20 établissements commerciaux membres de la Société de développement commercial du Village entre 3 h et 6 h, le 8 octobre 2023 dans le cadre de l'événement « Village de nuit » :

Nom du bar	Adresse	NEQ	No de Permis RACJ
La Piazzetta	1101 Ste-Catherine Est	1145059839	100036830-1
Bar Le Campus	1111 Ste-Catherine Est	1177636827	100012765-1
Le Bar S.T.O.C.K.	1171 Ste-Catherine Est	1160816048	100152835-1
Bar Discothèque Unity III	1171 Ste-Catherine Est	1167795195	100152827-1
Le Date Piano Bar	1218 Ste-Catherine Est	1144219236	100019695-1
Café Di Bernardo	1219 Ste-Catherine Est	1177843142	En traitement, participation conditionnelle à l'obtention de son permis
Bar Renard et Motel Motel	1272-1276 Ste-Catherine Est	1171762074	100186395-1
Notre-Boeuf-de- Grâce	1302 Ste-Catherine Est	1174437682	100180174-5
Bar l'Aigle Noir	1315 Ste-Catherine Est	1174270216	100065144-1
Le Saloon Bistro Bar	1333 Ste-Catherine Est	1177005817	100110379-2
Chilanga Taqueria	1371 Ste-Catherine Est	1177530533	10180612-1
Rebel Brasserie Urbaine	1470 Ste-Catherine Est	1161097812	9908963
Complexe Sky	1474-1482 Ste-Catherine Est	1161097812	100174300-1
Restaurant Morelia	1477 Ste-Catherine Est	1174511171	10049593-2
Bar Le Cocktail	1669 Ste-Catherine Est	1170154547	100066894-1
Bar Rocky	1673 Ste-Catherine Est	1160529237	100085340-1
Cabaret Expose	1681 Ste-Catherine Est	1174693524	10047365-2
Bar Le Stud	1812 Ste-Catherine Est	1146553673	100077834-2
Resto du Village	1310 Wolfe	1174551094	10043638-1
Bar Le Normandie	1295 Atateken	1172490089	100066449-1

Adopté à l'unanimité.

CM23 1049

Accepter la délégation du conseil d'agglomération relative aux responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de réfection de la maison Émeril-Pépin, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001) / Accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à l'effet de prendre en charge la réfection de la maison Émeril-Pépin, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1464;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accepter la délégation du conseil d'agglomération quant à la gestion et la réalisation des travaux de réfection de la maison Émeril-Pépin, conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, c. E-20.001), et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux;
- 2- d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) à l'effet de prendre en charge la réhabilitation de la maison Émeril-Pépin; cette acceptation du conseil de la ville est conditionnelle à la prise d'effet des résolutions adoptées respectivement par le conseil d'agglomération et le conseil de la ville conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1238168004

À 21 h 13,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1050

Autoriser un virement budgétaire pour l'année 2023 de 100 000 \$ en provenance de l'arrondissement Lachine et de 295 000 \$ en provenance de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, vers le Service de la concertation des arrondissements, dans le cadre de leur intégration au site de gestion de sol du Parc d'Entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1456;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser un virement budgétaire pour l'année 2023 de 100 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Lachine et de 295 000 \$ en provenance de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, vers le Service de la concertation des arrondissements, dans le cadre de leur intégration au site de gestion de sol du Parc d'Entreprise de la Pointe-Saint-Charles (PEPSC).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1239215001

CM23 1051

Autoriser le Service des infrastructures du réseau routier à présenter une demande d'évaluation d'admissibilité ou de demande d'aide financière relatives à la réalisation du diagnostic initial de six ouvrages de protection contre les inondations dans le cadre du Programme Info-digues du gouvernement du Québec et autoriser le chef de la Division gestion stratégique des actifs à signer tous les documents administratifs relatifs à cette demande

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 septembre 2023 par sa résolution CE23 1444;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le Service des infrastructures du réseau routier à présenter une demande d'évaluation d'admissibilité ou de demande d'aide financière relatives à la réalisation du diagnostic initial de six ouvrages de protection contre les inondations dans le cadre du Programme Info-digues du gouvernement du Québec;
- 2- d'autoriser le chef de la Division gestion stratégique des actifs à signer tous les documents administratifs relatifs à cette demande.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1235226001

CM23 1052

Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement des lignes de distribution aériennes de la rue Saint-Zotique, projet MIL Montréal dans l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1498;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de mandater la Direction des projets d'aménagement urbain de Service de l'urbanisme et de la mobilité pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant la rue Saint-Zotique, dans l'arrondissement de Rosemont–La-Petite-Patrie;

- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement, à savoir l'ingénierie électrique et l'expression des besoins en ouvrages de génie civil;
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSEM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que des autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSEM;
- 4- d'autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 148 760 \$, avant taxes, si la Ville de Montréal décide de reporter ou d'abandonner la demande d'enfouissement selon la distance de lignes touchée.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1237734001

CM23 1053

Prolonger, pour une période de trois ans à compter du 22 septembre 2023, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), la déclaration de compétence du conseil municipal quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation du rendement des entrepreneurs et des fournisseurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant, dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 septembre 2023 par sa résolution CE23 1497;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de prolonger la déclaration de compétence du conseil municipal, pour une période de trois ans à compter du 22 septembre 2023, quant à l'exercice des pouvoirs liés à l'évaluation du rendement des entrepreneurs et des fournisseurs prévus au paragraphe 2.0.1 de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, à l'exception du pouvoir de refuser toute soumission d'un entrepreneur ou d'un fournisseur qui, au cours des deux années précédant la date d'ouverture des soumissions, a fait l'objet d'une évaluation de rendement insatisfaisant, dans la mesure où cette soumission est jugée la plus basse conforme, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.09 1239587002

CM23 1054

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 53 877 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue McGill College

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 53 877 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement urbain, de réaménagement des intersections et de remplacement des infrastructures souterraines de l'avenue McGill College », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1237736001

CM23 1055

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal (19-034) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 19 535 000 \$

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 10 038 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement des abords de l'hôtel de ville de Montréal (19-034) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 19 535 000 \$ », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1236626001

CM23 1056

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) », afin de modifier les tarifs de la location d'espaces sur le site Escalier circulaire situé au 505, De Maisonneuve Est, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1230154002

CM23 1057

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile (20-009)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention municipale pour l'adaptation de domicile (20-009) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1228146005

À 21 h 24,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1058

Adoption - Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Pigeon et l'avenue Hénault, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Pigeon et l'avenue Hénault, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0943;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charleroi, entre l'avenue Pigeon et l'avenue Hénault, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0943;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CM23 1286;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard seulement de la partie résiduelle de la ruelle située au nord-ouest de la rue de Charlevoix entre l'avenue Pigeon et l'avenue Hénault, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » formée des lots 2 507 213, 6 472 442, 6 472 443 et 6 472 444, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée par les lettres ABCDEFA, sur le plan C-10 Montréal-Nord, préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, en date du 16 mai 2022, sous le numéro 807 de ses minutes;
- 2- de créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 2 507 213 ptie, 6 472 442, 6 472 443 et 6 472 444 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'assiette est délimitée par les lettres ABCGHKA sur le plan C-10 Montréal-Nord.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1223496001

Règlement 23-029

CM23 1059

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située au nord-est du boulevard Pie-IX, entre la rue Everett et la rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située au nord-est du boulevard Pie-IX, entre la rue Everett et la rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0944;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située au nord-est du boulevard Pie-IX, entre la rue Everett et la rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0944;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1283;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située au Nord-Est du Boulevard Pie-IX, entre la rue Everett et la rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la partie de ruelle constituée des lots 6 174 404 à 6 174 426 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDA sur le plan P-231 Saint-Michel, préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur-géomètre, le 3 mai 2023, sous le numéro 837 de ses minutes, dossier 22648-1;
- 2- de créer une servitude d'utilités publiques sur les lots 6 174 404 à 6 174 426 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDA, tel qu'identifiée au plan.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1229081001

Règlement 23-030

CM23 1060**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 31^e Avenue entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 31^e Avenue entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0945;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 31^e Avenue entre la rue René-Lévesque et la rue De La Gauchetière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0945;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1287;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord de la 31^e Avenue entre la rue René-Lévesque et de La Gauchetière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle constituée des lots 6 497 746 à 6 497 773 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFGHJKLMA sur le plan T-97 Pointe-aux-Trembles, préparé par Benoit Dermine, arpenteur-géomètre, le 30 août 2022, sous le numéro 3084 de ses minutes, dossier 23047;
- 2- de créer une servitude d'utilités publiques sur les lots 6 497 746 à 6 497 773 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFGHJKLMA, tel qu'identifiée au plan.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1224396002

Règlement 23-031

CM23 1061**Adoption - Règlement modifiant les règlements 1654 et 1681 adoptés par l'ancienne ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Éthier et l'avenue Bellevois, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant les règlements 1654 et 1681 adoptés par l'ancienne ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Éthier et l'avenue Bellevois, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0946;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant les règlements 1654 et 1681 adoptés par l'ancienne ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard de la partie de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Éthier et l'avenue Bellevois, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0946;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1284;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le Règlement modifiant les Règlements 1654 et 1681 adoptés par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard d'une partie de la ruelle située au sud-est du boulevard Gouin Est, entre l'avenue Éthier et l'avenue Bellevois, dans l'arrondissement de Montréal-Nord, aux fins de transfert aux propriétaires riverains ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1229081004

Règlement 23-032

CM23 1062

Adoption - Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard d'une partie de la ruelle située au sud-est du boulevard Henri-Bourassa Est, entre l'avenue Lausanne et l'avenue Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et fermeture d'une autre partie de ladite ruelle, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard d'une partie de la ruelle située au sud-est du boulevard Henri-Bourassa Est, entre l'avenue Lausanne et l'avenue Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et fermeture d'une autre partie de ladite ruelle, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0947;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 1654 adopté par l'ancienne ville de Montréal-Nord et abrogeant le règlement 1653 à l'égard d'une partie de la ruelle située au sud-est du boulevard Henri-Bourassa Est, entre l'avenue Lausanne et l'avenue Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et fermeture d'une autre partie de ladite ruelle, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0947;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1288;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement 1654 adopté par l'ancienne Ville de Montréal-Nord et abrogeant le Règlement 1653 à l'égard d'une partie de la ruelle située au sud-est du boulevard Henri-Bourassa Est, entre l'avenue Lausanne et l'avenue Leblanc, dans l'arrondissement de Montréal-Nord et fermeture d'une autre partie de ladite ruelle, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » visant la ruelle constituée des lots 2 871 422, 2 871 424, 2 871 428 et 6 514 020 à 6 514 025 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et délimitée respectivement par les lettres ABCDA, GHJKG et QRSTQ sur le plan H-28 Montréal-Nord, préparé par Alexis Bellerose, arpenteur-géomètre, en date du 26 octobre 2022, sous le numéro 3153 de ses minutes, dossier 23058;

- 2- de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 514 020, 6 514 021 et 6 514 022, 2 871 422 et 2 871 424, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est dont l'emprise est délimitée respectivement par les lettres ABCDA, GHJKG et QRSTQ, tel qu'identifiée au plan.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1229081005

Règlement 23-033

À 21 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.06 à 42.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM23 1063

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située à l'est de la 12^e Avenue, entre la rue Saint-Georges et de la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située à l'est de la 12^e Avenue, entre la rue Saint-Georges et de la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0948;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située à l'est de la 12^e Avenue, entre la rue Saint-Georges et de la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0948;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1289;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le Règlement sur la fermeture d'une partie de ruelle située à l'est de la 12^e Avenue, entre la rue Saint-Georges et la rue Sherbrooke, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains formée des lots 6 382 058 à 6 382 063 inclusivement et 6 382 065 à 6 382 080 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFGHA sur le plan D-1 Lachine, préparé par Gabriel Belec-Dupuis, arpenteur-géomètre, en date du 26 août 2020, sous le numéro 652 de ses minutes, dossier 22569;

- 2- de créer une servitude d'utilités publiques aux fins de télécommunications et de distribution d'énergie sur les lots 6 382 058 à 6 382 063 inclusivement, 6 382 073 partie, 6 382 374 partie et 6 382 065 à 6 382 068 inclusivement, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCHA sur le plan D-1 Lachine.

Adopté à l'unanimité.

42.06 1224396001

Règlement 23-034

CM23 1064

Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue de Port-Royal Est, entre l'avenue Bruchési et la rue D'Iberville, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de transfert aux propriétaires riverains

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue de Port-Royal Est, entre l'avenue Bruchési et la rue D'Iberville, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0949;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue de Port-Royal Est, entre l'avenue Bruchési et la rue D'Iberville, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0949;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1285;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au nord-ouest de la rue de Port-Royal Est entre l'avenue Bruchési et la rue d'Iberville, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de transfert aux propriétaires riverains, visant la ruelle constituée du lot 1 744 886 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCDEFA sur le plan P-138 Sault-au-Récollet, préparé par Marie Colignon, arpenteur-géomètre, le 19 janvier 2023, sous le numéro 9 de ses minutes, dossier 21230-1;
- 2- de créer une servitude d'utilités publiques sur les lots 6 548 258 à 6 548 271 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCFA, tel qu'identifiée au plan.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1239945001

Règlement 23-035

CM23 1065**Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0950;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0950;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1290;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002), afin de clarifier certains libellés relatifs à la délivrance de permis et à la détermination de conditions pour les biens visés par la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

42.08 1226924003

Règlement 02-002-41

CM23 1066**Adoption - Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sherbrooke Est entre l'avenue Haig et la rue Arcand, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains**

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sherbrooke Est entre l'avenue Haig et la rue Arcand, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0951;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sherbrooke Est entre l'avenue Haig et la rue Arcand, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0951;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1291;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le Règlement sur la fermeture d'une ruelle située au sud-est de la rue Sherbrooke Est entre l'avenue Haig et la rue Arcand, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, aux fins de transfert aux propriétaires riverains;
- 2- de créer une servitude d'utilités publiques à des fins de télécommunication et de distribution d'énergie sur les lots 6 052 376 à 6 052 398 et une partie du lot 6 052 375 tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dont l'emprise est délimitée par les lettres ABCJKHA, le tout tel qu'identifié audit plan.

Adopté à l'unanimité.

42.09 1234526001

Règlement 23-036

CM23 1067

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0952;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0952;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1293;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les excavations (R.R.V.M., chapitre E-6) » afin d'étendre son application au territoire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève relativement au domaine public.

Adopté à l'unanimité.

42.10 1237576003

Règlement 23-037

À 17 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.11 à 42.13 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 21 h 29, la présidente du conseil suspend les travaux pour quelques minutes.

À 21 h 33, le conseil reprend ses travaux.

À 21 h 33, le leader de la majorité, M. Alex Norris, avec le consentement des leaders, poursuit les travaux jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

CM23 1068

Adoption - Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0953;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0953;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1292;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale (02-003), visant le remplacement du plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2022 » par le plan « Réseau artériel administratif, Ville de Montréal, 2023 » joint au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

42.11 1234520001

Règlement 02-003-9

CM23 1069

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de terrains de stationnement de la Ville

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de terrains de stationnement de la Ville » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0954;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de terrains de stationnement de la Ville » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0954;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1366;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer la réalisation de travaux d'aménagement et de réaménagement de terrains de stationnement de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

42.12 1238373002

Règlement 23-038

CM23 1070

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054)

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0955;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) » à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0955;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 août 2023 par sa résolution CE23 1364;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054), afin d'encadrer la tarification de nouveaux espaces tarifés de type parcojour.

Adopté à l'unanimité.

42.13 1238373007

Règlement 22-054-3

CM23 1071

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la densité de construction et les limites de hauteur de manière à permettre la construction d'un bâtiment sur le lot 2 161 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la densité de construction et les limites de hauteur de manière à permettre la construction d'un bâtiment sur le lot 2 161 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à l'assemblée du conseil municipal du 21 août 2023 par sa résolution CM23 0963, et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CM23 0963 du conseil municipal lors de son assemblée du 21 août 2023, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 août 2023 par sa résolution CE23 1297;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la densité de construction et les limites de hauteur de manière à permettre la construction d'un bâtiment sur le lot 2 161 220 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1238449003

Règlement 04-047-253

CM23 1072

Nomination de la vérificatrice générale par intérim de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 août 2023 par sa résolution CE23 1378;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver la nomination de Mme Andrée Cossette à titre de vérificatrice générale par intérim de la Ville de Montréal à compter de la date de résolution du conseil municipal, pour une période n'excédant pas 180 jours.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1234716003

CM23 1073**Motion de l'opposition officielle pour assurer la sécurité des piétons aux abords des édicules de métro sur le territoire de la Ville de Montréal**

Attendu que le métro est un mode de transport essentiel à la vitalité sociale, environnementale et économique de la métropole;

Attendu que les stations du métro constituent de grands pôles générateurs de déplacements, autour desquels on retrouve un nombre important de modes de transport utilisés, et ce, généralement près de lieux densément peuplés et achalandés;

Attendu que l'*American Public Transportation Association* a recensé plus de 935 000 déplacements en moyenne par jour de semaine dans le métro de Montréal au premier trimestre de 2023;

Attendu qu'en septembre 2016, la Ville de Montréal a dévoilé sa stratégie « Vision Zéro », qui vise à réduire à zéro le nombre de personnes décédées et gravement blessées parmi les usagers de la route, notamment les plus vulnérables;

Attendu que la Ville de Montréal a ensuite adopté deux plans d'action « Vision Zéro » en 2019 et en 2022;

Attendu que le Plan d'action Vision zéro 2022 - 2024 souligne la nécessité « d'identifier des types ou des familles d'intersections accidentogènes, de repérer les lieux concernés par ces familles sur le territoire et d'y apporter des mesures de sécurisation sans attendre que des collisions s'y produisent »;

Attendu que l'article 26 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* indique que la Ville s'engage à « aménager son territoire de façon sécuritaire »;

Attendu que les artères aux abords des édicules des stations de métro relèvent de la compétence de la ville-centre selon le *Règlement identifiant les réseaux de voirie artérielle et locale*;

Attendu qu'entre 2018 et 2021, on compte un total de 22 victimes (blessées ou décédées) piétonnes ou cyclistes à moins de 100 mètres des édicules de la station Jean-Talon, de 19 victimes à la station Berri-UQAM, de 15 victimes à la station Guy-Concordia, de 14 victimes à la station Fabre et de 12 victimes aux stations Radisson et Peel;

Attendu qu'entre 2018 et 2021, des collisions ayant fait au moins 1 victime (blessées ou décédées) piétonne ou cycliste se sont produites à moins de 50 mètres de 46 des 64 stations de métro situées sur le territoire de la Ville de Montréal;

Attendu qu'entre 2018 et 2021, on compte un total de 12 victimes (blessées ou décédées) piétonnes ou cyclistes à moins de 50 mètres des édicules de la station Berri-UQAM, de 11 près de la station Radisson, de 10 près de la station Jean-Talon, de 9 près de la station Frontenac, de 8 près de la station Guy-Concordia, de 7 près de la station Peel, de 6 près des stations Côte-Vertu, Jarry, Joliette et Namur, puis de 5 près des stations Henri-Bourassa, Square-Victoria-OACI et Vendôme;

Attendu qu'environ les trois quarts des stations de métro sur le territoire de la Ville ont des édicules situés à proximité d'artères importantes ou de voies de circulation de véhicules lourds;

Attendu qu'il n'existe aucun programme ou plan de sécurisation spécifique des abords des stations de métro à la Ville de Montréal et qu'un tel programme permettrait de renforcer les aménagements sécuritaires pour les usagers et usagères du transport en commun;

Attendu que l'installation de plusieurs ascenseurs aux stations du réseau, dont l'état d'avancement s'élève actuellement à 25 stations et qui devrait atteindre 30 stations d'ici 2025, est un facteur significatif pour encourager de plus en plus d'usagers ayant des limitations fonctionnelles à utiliser le métro;

Attendu que les aménagements aux alentours des édicules de métro doivent permettre à l'ensemble des usagers, notamment ceux et celles à mobilité réduite et ayant des limitations fonctionnelles, de se déplacer facilement et en toute sécurité;

Attendu que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, en partenariat avec la ville-centre et la Société de transport de Montréal (STM), ont réalisé en 2015 des mesures de sécurisation aux abords de la station Honoré-Beaugrand qui ont nettement diminué le risque de collision;

Il est proposé par Mme Alba Zuniga Ramos

appuyé par M. Aref Salem

que la Ville de Montréal :

- 1- déploie rapidement, dans un premier temps, un programme de sécurisation des abords des édicules des stations de métro sur le réseau artériel afin d'intervenir autour des stations où le bilan de collisions piétons-automobilistes est élevé;
- 2- évalue, dans un deuxième temps et en collaboration avec les arrondissements, d'élargir ce programme au reste des stations de métro et aux autres voies de circulation aux abords des édicules de métro, comme les rues, les avenues et les ruelles;
- 3- permette que les prochains rapports annuels de l'*État de la sécurité routière* comptabilisent les données liées à la sécurité aux abords des stations de métro et le progrès de la mise en place des aménagements de sécurisation;
- 4- réserve et bonifie une partie des sommes dédiées à la mise en place de la stratégie Vision zéro classifiée sous le projet « Mise en œuvre des mesures de sécurisation » du PDI 2023-2032, afin de financer ce programme de sécurisation aux abords des stations de métro;
- 5- collabore avec la Société de transport de Montréal et les arrondissements concernés pour réaliser les mandats précédemment nommés.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader adjointe de l'opposition officielle, Mme Alba Zuniga Ramos.

Celle-ci, en débutant, questionne l'organisation des données en lien avec la sécurisation aux abords des édicules des stations de métro. Elle explique notamment quelques aspects de la méthodologie utilisée afin de pouvoir constater certains faits qu'elle partage avec les membres du conseil.

La présidente remercie Mme Zuniga Ramos et invite le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, à prendre la parole.

Avec cette motion, M. Salem suggère qu'un des angles pour étudier l'enjeu de la sécurisation des personnes se déplaçant à pied soit également en ciblant les abords des stations de métro. Il cite des exemples récents de collision à cet égard et souhaite que des fonds soient dédiés à cet enjeu explicitement.

Mme Musau Muele le remercie de son intervention et cède la parole à la conseillère Sophie Mauzerolle qui indique que l'Administration n'est pas en faveur de cette motion. Mme Mauzerolle mise entre autres sur la continuation des interventions et des engagements de piétonnisation et de manière plus générale, de la sécurisation des personnes les plus vulnérables sur la route que sont les piétons-nes et les cyclistes.

La présidente la remercie et cède la parole respectivement à M. Aref Salem et Mme Alba Zuniga Ramos. En un premier temps, M. Salem rappelle l'origine de la stratégie Vision zéro élaborée avec la Direction du transport. Mme Zuniga Ramos, quant à elle, exerce son droit de réplique.

La présidente les remercie et cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos

de procéder à un vote à main levée sur le point 65.01.

La présidente du conseil met aux voix le point 65.01 et le conseil se partage comme suit :

En faveur : 26

Contre : 32

La présidente du conseil déclare le point 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM23 1074**Motion de l'opposition officielle demandant au conseil municipal de reconnaître la crise humanitaire en Artsakh**

Attendu que Montréal a été une terre d'accueil pour les réfugiés d'origine arménienne après le génocide de 1915;

Attendu que plus de 68 000 Canadiennes et Canadiens déclarent avoir une origine ethnique ou culturelle arménienne, que 30 700 d'entre eux vivent au Québec et qu'environ 29 100 personnes se réclamant de cette origine vivent dans la région métropolitaine de Montréal, d'après le recensement de la population de 2021;

Attendu que les membres de la communauté arménienne contribuent à façonner notre ville par leur engagement sur les plans politique, économique, culturel et social;

Attendu que l'Artsakh compte entre 120 et 140 000 habitants, dont 99 % sont Arméniens, parmi lesquels on compte environ 30 000 enfants, et que la moitié de sa population a été déplacée par les combats en 2020;

Attendu que le 12 décembre 2022, l'Azerbaïdjan a établi un point de contrôle dans le corridor de Latchine, seule liaison terrestre entre l'Artsakh et la région environnante, coupant ainsi la libre circulation des personnes et des biens, ce qui prive les habitants de l'Artsakh de ressources vitales et de services essentiels comme la nourriture et les soins médicaux urgents;

Attendu que le 8 février 2023, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité une motion condamnant ce blocus et dénonçant la situation de crise humanitaire;

Attendu que le 25 avril 2023, la ministre des Affaires étrangères, l'honorable Mélanie Joly, a déclaré que le contrôle du corridor de Latchine par l'Azerbaïdjan « compromet clairement le processus de paix et la stabilité dans l'ensemble de la région » et exhorté les autorités d'Azerbaïdjan à rouvrir le corridor;

Attendu que la Cour pénale internationale a rendu une ordonnance le 22 février 2023 indiquant une mesure conservatoire en l'affaire relative à l'Application de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Arménie c. Azerbaïdjan), mesure qui oblige la République d'Azerbaïdjan à « prendre toutes les mesures dont elle dispose afin d'assurer la circulation sans entrave des personnes, des véhicules et des marchandises le long du corridor de Latchine dans les deux sens »;

Attendu que depuis le 16 août, le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies examine les conséquences humanitaires découlant de la fermeture du corridor de Latchine, sur l'appel du ministre arménien des Affaires étrangères, qui craint que la situation ne dégénère en « nettoyage ethnique » de la population de l'Artsakh;

Attendu que la mairesse de Paris, Anne Hidalgo, s'est rendue le 29 août à Kornidzor, ville frontière de l'Artsakh, avec une délégation d'élus et un convoi de dix camions d'aide humanitaire, qu'elle a pu témoigner du blocage de ce convoi « en violation totale des droits humains » et appeler le Président de la République française à initier une résolution au Conseil de sécurité des Nations Unies demandant « l'ouverture immédiate et inconditionnelle du corridor de Latchine afin de pouvoir permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation des biens et des personnes », dans une déclaration signée par les collectivités territoriales françaises le 31 août;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté en 1997 une résolution pour inviter les citoyens à commémorer le génocide arménien le 24 avril de chaque année;

Attendu que depuis 2001, la Ville de Montréal est jumelée avec la ville d'Erevan, capitale de l'Arménie, en vertu d'un protocole de coopération;

Attendu qu'un accord bilatéral a aussi été conclu en 2010 entre les deux villes pour les rapprocher sur les plans culturel et économique;

Attendu que la Ville peut agir activement dans le respect des droits humains et des actions solidaires, dans un contexte de coopération internationale;

Il est proposé par Mme Vana Nazarian

appuyé par M. Aref Salem
Mme Émilie Thuillier
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- prenne acte que la route qui relie l'Artsakh à l'Arménie est bloquée illégalement depuis le 12 décembre 2022 par l'Azerbaïdjan, en violation de la déclaration de cessez-le-feu tripartite du 9 novembre 2020, coupant ainsi l'accès des Arméniens qui vivent dans cette zone à de multiples biens et services et entravant la libre circulation des personnes;
- 2- prenne acte que ce blocus plonge la population de la région dans une crise humanitaire qui l'expose à la famine et compromet son accès à des soins de santé de base;
- 3- rappelle les liens historiques et amicaux qui unissent la Ville de Montréal à l'Arménie et aux Arméniens, partage les inquiétudes de la communauté montréalaise d'origine arménienne pour leurs proches et leurs compatriotes et réaffirme sa solidarité envers l'Arménie et ses ressortissants;

que la Ville de Montréal :

- 1- condamne avec vigueur toute agression envers des civils;
- 2- demande aux gouvernements du Québec et du Canada de continuer à dénoncer toutes les formes d'agressions subies par les populations civiles.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Vana Nazarian pour la présentation de la motion.

Mme Nazarian relate quelques éléments historiques décrivant le parcours de la communauté arménienne. Elle enchaîne notamment sur la situation dramatique découlant du blocage illégal de la route qui relie l'Artsakh à l'Arménie et plus précisément, la crise humanitaire affectant la population arménienne de cette région.

La présidente la remercie et cède la parole respectivement à la conseillère Mary Deros et au conseiller Alan DeSousa. Tous deux s'accordent pour témoigner et déplorer le drame vécu en Artsakh et l'urgence d'agir en solidarité envers les populations civiles affectées dans cette région du monde.

Mme Musau Muele les remercie et invite la conseillère Émilie Thuillier à prendre la parole. Mme Thuillier souligne qu'effectivement l'état des choses se détériore plus que jamais et dénonce cette situation solidairement avec ses collègues du conseil. Elle souhaite ajouter son nom en tant qu'appuyeur à cette motion.

La présidente la remercie, met aux voix le point 65.02 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.02

CM23 1075

Motion non-partisane pour la Commémoration du 50^e Anniversaire du Coup d'État au Chili

Le conseiller, M. Craig Sauv , et le leader de la majorit , M. Alex Norris, d posent une nouvelle version consensuelle du point 65.03. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que, le 11 septembre 1973, les forces militaires de Chili ont perp tr  un coup d' tat contre le gouvernement de Salvador Allende qui  tait  lu d mocratiquement par le peuple chilien;

Attendu qu'une dictature militaire violente men e par le G n ral Augusto Pinochet a  t  install e pour remplacer le gouvernement l gitimement  lu;

Attendu que le coup d' tat et la transition vers une dictature militaire furent violents et ont men e   la mort,   la disparition,   la torture et l'emprisonnement de plus de 30,000 personnes;

Attendu que de nombreuses personnalit s publiques dissidentes, dont le chanteur populaire Victor Jara, furent emprisonn es, assassin es ou port es disparues;

Attendu que ce coup d' tat a mis fin   la d mocratie et a s v rement atteint la libert  d'expression au Chili pendant 17 ans;

Attendu que la dictature de Pinochet en 1978 a refus  de reconna tre l'existence des personnes autochtones au Chili afin de diviser et de vendre leurs terres;

Attendu que plusieurs milliers de personnes d'origine chilienne sont venues s'installer à Montréal afin de fuir la répression sous la dictature de Pinochet et ces personnes ont participé de façon positive dans toutes les facettes de notre société montréalaise;

Attendu que le 11 septembre 2023 marquait le 50^e anniversaire du coup d'état militaire contre le gouvernement démocratiquement élu au Chili;

Il est proposé par M. Craig Sauvé

appuyé par M. Alex Norris

Et résolu :

que le conseil municipal :

- 1- commémore le 50^e anniversaire du coup d'état au Chili qui a entraîné une dictature militaire et qui a causé la mort de plus de 30,000 personnes, la torture de dizaines de milliers de personnes, la disparition de plusieurs milliers, et la répression politique violente ciblée;
- 2- reconnaisse les contributions importantes de la communauté chilienne à Montréal dans les milieux académiques, politiques, culturels et économiques;
- 3- envoie au peuple chilien sa solidarité dans sa recherche de la vérité sur les personnes disparues.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Craig Sauvé.

M. Sauvé s'attarde notamment sur l'horreur et le déroulement du coup d'état au Chili il y a cinquante ans de cela. Il affirme être de tout cœur avec le peuple chilien dans sa quête de vérité en ce qui a trait à la disparition des personnes.

Mme Musau Muele le remercie et invite le conseiller Sonny Moroz à prendre la parole. Ce dernier salue toute la communauté chilienne de Montréal, souligne l'importance des recherches en cours et souhaite que plus jamais un tel drame ne survienne.

La présidente le remercie et cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui mentionne à quel point ce crime contre la démocratie a marqué les esprits. Il reconnaît, entre autres, la contribution inestimable de la diaspora chilienne dans toutes les sphères de la vie montréalaise et soutient sans équivoque la quête de justice concernant les personnes disparues.

Enfin, la présidente remercie M. Norris, met aux voix le point 65.03 et le déclare adopté à l'unanimité.

65.03

CM23 1076

Motion du maire de la Ville de Côte Saint-Luc concernant l'avancement du grand projet de mobilité Cavendish

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, et la conseillère Sophie Mauzerolle, déposent une nouvelle version du point 80.01 (65.01). La nouvelle version se lit comme suit :

- 1- Attendu qu'en février 2022, la Ville de Montréal (la Ville) a soumis à l'étude son projet de prolongement du boulevard Cavendish au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCC) afin que le projet et les études environnementales soient soumis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). [Projet \(gouv.qc.ca\)](http://Projet(gouv.qc.ca))
- 2- Attendu que la publication de l'Avis de Projet de raccordement de l'axe Cavendish sur le territoire de l'agglomération de Montréal (Avis de Projet) a lancé officiellement la procédure d'évaluation environnementale du projet en donnant une description, présentation et justification de ce grand projet de mobilité;
- 3- Attendu que selon le calendrier de réalisation déposé par la Ville de Montréal avec l'Avis de Projet les étapes à suivre sont les suivantes :

3.3 Calendrier de réalisation :

- Envoi de l'avis de projet au MELCC février 2022
- Avant-projet préliminaire 2022-2023
- Étude d'impact sur l'environnement 2022-2023
- Analyse environnementale et BAPE 2023-2024
- Obtention du décret du MELCC 2025
- Avant-projet définitif 2024-2025
- Plans et devis 2025-2027
- Travaux 2027-2032

- 4- Attendu et vu le dépôt, lors du Conseil de l'agglomération du 15 juin 2023, du memorandum des maires de Ville de Côte Saint-Luc, de Ville Mont-Royal et de l'arrondissement de Saint-Laurent demandant la poursuite des études environnementales et le respect des engagements de la Ville pour la réalisation du projet;

Acte de cession de l'Hippodrome 2017

- 5- Attendu que dans son Avis de Projet déposé au MELCC, la Ville invoque ses engagements et obligations selon l'Acte de cession de l'hippodrome de 2017 :

« Le projet Cavendish s'inscrit en cohérence avec la démarche de planification urbaine du secteur Namur - De la Savane menée par la Ville de Montréal, qui intègre en plus du site de l'ancien hippodrome, la Cité scientifique, le projet résidentiel Le Triangle et les secteurs industriels de Saint-Laurent et Mont-Royal. Plus particulièrement, le projet Cavendish permettra de désenclaver le site de l'ancien hippodrome de Montréal sur lequel la Ville planifie de construire l'éco-quartier Namur-Hippodrome (QNH), un projet résidentiel de plusieurs milliers de logements. D'ailleurs, dans l'acte de cession du site à la Ville de Montréal par le gouvernement provincial en 2017, la Ville de Montréal s'est engagée à inscrire le projet Cavendish au plan de transport de l'agglomération et à son programme triennal d'immobilisation. La Ville s'est également engagée à mettre à jour les études relatives à la réalisation du projet Cavendish, ce qui confirme le rôle crucial de ce projet pour le développement du QNH. »

Rapport Groupe de travail Namur-De la Savane 2019, Rapport de l'OCPM 2020 et intégration avec Corridor Vert et Réseau Express Vélo

- 6- Attendu que dans son Avis de Projet, la Ville invoque ce qui suit :
- « Le groupe de travail Namur-De la Savane présidée par Mme Florence Junca Adenot en 2019 a recommandé de « Désenclaver le secteur afin d'en améliorer l'accessibilité tout en limitant les déplacements en auto ». La première action concrète afin d'atteindre cet objectif porte justement sur le prolongement du boulevard Cavendish: « Action 1.1. À l'ouest, prolonger le boulevard Cavendish vers l'avenue Royalmount et vers la rue Jean- Talon pour améliorer la desserte est-ouest et nord-sud en y installant, en priorité, une voie réservée aux autobus et taxis, ainsi qu'un aménagement cyclable. [...]»
- 7- Attendu que la Ville continue dans sa description du projet et ajoute que « Tous ces éléments confirment la justification du projet et démontrent son potentiel à résoudre plusieurs problématiques touchant le secteur, comme l'enclavement des territoires, le manque d'offre de transports actifs sécuritaires, la sous-utilisation du transport collectif, etc. »;
- 8- Attendu que le 2 octobre 2019, l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a reçu le mandat du comité exécutif de la Ville de Montréal de réaliser une consultation publique sur la vision et les principes de mise en valeur du quartier Namur-Hippodrome;
- 9- Attendu que le rapport de l'OCPM daté du 17 septembre 2020 et déposé au Conseil de la Ville de Montréal a réitéré et renforcé les recommandations du Groupe de travail NDLS à l'effet de mettre en place un plan de transport collectif interconnecté incluant le raccordement du boulevard Cavendish, avant d'entreprendre le développement du quartier;
- 10- Attendu que tel qu'il est invoqué dans l'Avis de Projet sous le titre Verdissement, et afin de réussir le plan de transport interconnecté «...le prolongement du boulevard s'intègre dans le projet de corridor vert qui reliera, d'ici dix ans, le parc-nature du Bois-de-Saraguay au parc Angrignon, soit entre les arrondissements d'Achilles-Cartierville et de LaSalle, en partie sous des lignes électriques d'Hydro-Québec...» ;
- 11- Attendu que selon l'Avis de Projet le raccordement du boulevard Cavendish permettra entre autres d'arrimer la planification et la réalisation du corridor vert au Réseau Express Vélo (REV) ;

Résolution CG20 0719 (concernant le Plan stratégique de développement du transport collectif 2021-2030 de l'ARTM) 18 décembre 2020

- 12- Attendu que le 18 décembre 2020, l'agglomération de Montréal a adopté à l'unanimité une résolution conjointe afin de donner leur appui à la mise en place d'une desserte appropriée en transport collectif sur le corridor du boulevard Cavendish;
- 13- Attendu qu'à l'appui de cette résolution conjointe les villes de Montréal, Côte Saint-Luc, Ville Mont-Royal ainsi que les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et de Saint-Laurent, situés aux abords du boulevard Décarie, se sont mobilisés pour créer un plan axé sur le transport collectif et actif pour le secteur Namur-De la Savane; [Ville de Montréal - Portail officiel - Détail du communiqué \(montreal.qc.ca\)](#);
- 14- Attendu que, donnant suite à tous ces engagements et résolutions conjointes, la Ville de Côte Saint-Luc s'est engagée dans la planification et préparation de son nouveau plan d'urbanisme et a même créé un Plan de Mobilité basé sur l'amélioration des axes de transport et surtout sur le raccordement du boulevard Cavendish, sans quoi les grands projets de redéveloppement prévus seront freinés;
- 15- Attendu les recommandations du Groupe de Travail Namur de La Savane, 2019 et des recommandations de l'OCPM sur le quartier Namur-Hippodrome, 2020 ;
- 16- Attendu la résolution CG20 0719 unanime du Conseil de l'agglomération, 2020;
- 17- Attendu l'Avis de Projet pour le projet de raccordement du boulevard Cavendish, 2022;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Sophie Mauzerolle

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

que la Ville de Montréal :

- 1- poursuive sans délai et avec diligence toutes les études d'impact environnemental et d'avant-projet auxquelles elle s'est engagée en 2022 lors du dépôt de l'Avis de projet du raccordement du boulevard Cavendish, et que pour ce faire elle lance les appels d'offres nécessaires en octobre 2023 pour un octroi de contrat anticipé en janvier 2024;
- 2- remette sur pied dès cet automne un comité de suivi avec les villes liées et les arrondissements concernés par le projet.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, qui dépose la nouvelle version de la motion du maire de la Ville de Côte Saint-Luc, M. Mitchell Brownstein.

Mme Musau Muele le remercie et cède la parole au conseiller Alan DeSousa. Ce dernier relate quelques éléments contextuels concernant le grand projet de mobilité Cavendish et insiste notamment sur l'imputabilité des parties prenantes.

La présidente le remercie et cède la parole à la conseillère Sophie Mauzerolle qui, entre autres, dresse un portrait de l'engagement de plusieurs élus-es de l'Administration œuvrant pour façonner ce projet afin qu'il corresponde aux attentes des populations provenant de tous les secteurs environnants.

La présidente du conseil la remercie, met aux voix le point 80.01 (65.01) et le déclare adopté à l'unanimité.

80.01 (65.01)

Avant de terminer, la présidente du conseil exprime ses sincères sympathies à la famille de Mme Monique Bégin, qui nous a quittés le 8 septembre dernier. Mme Bégin fut l'une des trois premières femmes du Québec élues à la Chambre des communes en 1972. Elle a laissé un legs important dans la création du crédit d'impôt pour enfant notamment.

Elle communique également ses condoléances à la famille de M. Claude Cormier, décédé le 15 septembre dernier. Elle indique que M. Cormier était un bâtisseur et visionnaire reconnu internationalement et qu'il a été le créateur d'installations singulières, comme les boules colorées du Village et l'anneau d'acier sur l'Esplanade de la Place Ville Marie.

À 22 h 40, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie les membres du conseil, de même que tous ceux et celles ayant participé à la préparation de cette assemblée et donne rendez-vous à la prochaine séance du conseil municipal. Puis, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante